



Briefing pour la visite du site Services d'entretien n°1

Section Contrat





Ordre du jour

- Aperçu
- Exigences particulières
- Photos et plans du site



Aperçu

- Les travaux prescrits dans le présent contrat de services visent la fourniture de l'ensemble des produits d'entretien, des outils, du matériel, de l'équipement ainsi que de la main-d'oeuvre et de la supervision, y compris les déplacements et les bénéfices, nécessaires pour assurer des services de nettoyage et d'entretien complets dans les différents bâtiments de la base de soutien de la 5e Division du Canada Gagetown (BS 5 Div C Gagetown), selon les directives et les prescriptions des présentes.
- La description exhaustive et détaillée des travaux prescrits aux présentes figure à la section 01 11 00, intitulée « Sommaire des travaux », et est complétée par l'annexe B, qui traite des fréquences de nettoyage.



Aperçu (cont)

- La période de validité du présent contrat de services s'étend du 1er avril 2021 au 31 mars 2022, avec une option de renouvellement pour deux périodes d'un an.
- Cette présentation remplacera la visite du site pour les exigences de cet appel d'offres en raison des restrictions COVID.
- Reportez-vous aux instructions aux soumissionnaires pour des informations complètes, cette présentation ne mettra en évidence que les exigences notables.



Exigences particulières: Équipement

- Les exigences générales en matière d'équipement sont répertoriées dans le sommaire des travaux.
- Équipement de note:
 - d'aspirateurs-traîneaux à déchets liquides et secs avec raccordement électrique adaptable et un niveau de bruit maximum de 60 à 70 dB, fournis en nombre suffisant dans les divers bâtiments pour offrir des services de nettoyage adéquats aux bâtiments énumérés dans l'annexe A, aux fréquences requises indiquées dans l'annexe B.
 - un (1) aspirateur pour chacun des immeubles de logement énumérés dans le présent devis.
 - deux (2) aspirateurs pour le bâtiment D-57.



Exigences particulières: Équipement

- Équipement de note (cont):
 - de laveuses à plancher/d'autorécureuses dotées d'une largeur de travail d'au moins 50 cm. Fournies en nombre suffisant dans les divers bâtiments pour offrir des services de nettoyage adéquats aux bâtiments énumérés dans l'annexe A, aux fréquences requises indiquées dans l'annexe B.
 - deux (2) autorécureuses pour le bâtiment D-57 (une par étage, car le deuxième comprend une piste de course).



Exigences particulières: Équipement

- Équipement de note (cont):
 - des machines à nettoyer le plancher dotées d'une largeur de travail de 50 cm, à deux vitesses, de 75 tours par minute (t/min) et 300 t/min, de type à grande portance, fournies en nombre suffisant dans les divers bâtiments pour la prestation des services de nettoyage adéquats aux bâtiments énumérés dans l'annexe A, aux fréquences requises indiquées dans l'annexe B.
 - un (1) appareil pour chacun des immeubles de logement énumérés dans le présent devis.
 - deux (2) appareils pour le bâtiment D-57 (un par étage).



Exigences particulières: Équipement

- Équipement de note (cont):
 - L'entrepreneur fournira un aspirateur de piscine pour chaque piscine située dans la BS 5 Div C Gagetown. Une piscine extérieure saisonnière se trouve au bâtiment A-42. Voici les exigences minimales à respecter :
 - vitesse au sol calculée = 15 m/min;
 - cadence de balayage calculée = 5,85 m²/min;
 - taux de suction (autocontrôlé) = 300 L/min;
 - poids (sans câble) = 10,7 kg;
 - tension d'entrée = 115 V c.a.;
 - tension de sortie = 30 V c.c. nominal;
 - puissance nominale = 115 V c.a. – 150 W.



Exigences particulières: Équipement

- Équipement de note (cont):
 - L'entrepreneur doit fournir un aspirateur de piscine portatif pour la piscine extérieure. Voici les exigences minimales à respecter :
 - 2 HP (220 V);
 - orifice d'entrée et de sortie de 2 po;
 - filtre de 55 pi² à 8 000 g/h;
 - chariot en acier inoxydable et pneus non marquants.



Exigences particulières: Emplacement

- Immeubles de logement:
 - Tous ces immeubles contiennent des locaux utilisés à des fins de logement. Dans le présent devis, les espaces de logement situés dans la BS 5 Div C Gagetown sont divisés en trois types différents, selon le niveau de services de nettoyage intérieurs requis, et sont les suivants :
 - suites : ces espaces sont dotés d'une salle de bains privée et d'une cuisinette. Les suites recevront quotidiennement des services de nettoyage semblables à ceux d'un hôtel. Les services de nettoyage intérieur incluront le nettoyage de tous les articles fournis pour des raisons de commodité;
 - chambres améliorées : ces chambres sont dotées d'une salle de bain privées. Les chambres améliorées recevront quotidiennement des services de nettoyage semblables à ceux d'un hôtel;
 - chambres de base/régulières : ces chambres peuvent être dotées ou non d'une salle de bains privée. Les chambres de base/régulières recevront des services de nettoyage intérieurs seulement quand l'occupant quitte la chambre;
 - vous trouverez dans l'annexe B les détails concernant les services précis et les fréquences requises pour chaque type de chambre.



Exigences particulières: Emplacement

- Immeubles de logement (cont):
 - Compte tenu de la nature des activités de ces immeubles (p. ex. occupation ou inoccupation de la chambre), les besoins exacts quotidiens en nettoyage varieront. Il est important que les horaires des services de nettoyage soient coordonnés avec la Section des locaux et le représentant du Génie de la BS 5 Div C Gagetown.
 - Bâtiments A-4, A-7, A-9, A-10 et A-11 : les quartiers des officiers et des sous-officiers supérieurs. Il y a 13 suites et 277 chambres de base/régulières. Les exigences quotidiennes de nettoyage seront fournies à l'entrepreneur par le représentant du Génie ou son représentant. Les chambres inoccupées seront rafraîchies au besoin, au moins deux fois par semaine pendant l'inoccupation, et toujours nettoyées à fond avant et après une occupation. Ces trois immeubles fonctionnent de la même façon qu'un hôtel, ce qui fait que le niveau de services de nettoyage requis devrait être de la même qualité et de la même quantité.



Exigences particulières: Emplacement

- Bâtiments récréatifs:
 - Bâtiment A-42 : la piscine extérieure. Il s'agit d'une installation récréative qui est ouverte au public de même qu'aux militaires. Il y a une seule piscine de 25 m, une terrasse et des vestiaires (avec douches). La piscine extérieure doit être nettoyée seulement en saison (été). Sa période d'utilisation sera déterminée en fonction des conditions météorologiques saisonnières. Une fois ouverte pour la saison, la piscine extérieure est ouverte de 12 h à 21 h tous les jours, y compris les jours fériés et les fins de semaine.
 - Bâtiment A-15 : l'aréna de la base. Il s'agit d'une installation récréative qui est ouverte au public de même qu'aux militaires. Des responsables du nettoyage sont requis le jour et le soir, et le quart de soir ne se termine pas avant 22 h 30. L'aréna est ouvert sept (7) jours sur sept, mais ferme pour l'entretien annuel pendant environ un mois, une fois par année (à déterminer chaque année, les dates seront fournies à l'entrepreneur).
 - Bâtiment A-29 : le club de golf et de curling de la base. Il s'agit d'une installation récréative qui est ouverte au public de même qu'aux militaires. Des responsables du nettoyage sont requis le jour, sept (7) jours sur sept. Le calendrier de nettoyage devra être ajusté les mois d'été en raison des salles de toilette situées sur le terrain de golf; du transport sera fourni pour se rendre à ces deux salles de toilette et en revenir.



Exigences particulières: Emplacement

- Mess et cuisines:
 - Les mess et la cuisine/salle à manger de la base sont utilisés pour des dîners et des activités d'accueil. Ils sont ouverts au public et sont parfois utilisés pour tenir diverses fonctions publiques.
 - Bâtiments A-4 et A-9 : les deux mess des sous-officiers supérieurs. Les installations des mess sont utilisées pour des événements sociaux et des fonctions publiques, de même que comme bar le soir. Il convient de noter que les bars ne sont pas inclus dans le présent contrat de service, mais que les espaces communs, les salles de toilette, les corridors et les bureaux le sont. Aussi, les bâtiments A-4 et A-9 disposent d'espaces de logement situés à leur deuxième étage. Consulter l'article 3.03, Immeubles de logement.



Exigences particulières: Emplacement

- Bâtiments de services de soutien essentiels:
 - Les bâtiments de services de soutien essentiels fonctionnent 24 heures sur 24, 365 jours par année. Ils fournissent des services de soutien essentiels à la BS 5 Div C Gagetown et, dans certains cas, à la ville d'Oromocto. La coordination et l'attribution des tâches de nettoyage doivent tenir compte des besoins opérationnels de ces bâtiments. Par conséquent, les endroits qui doivent être nettoyés tous les jours d'après l'ANNEXE B doivent être entretenus tous les jours opérationnels de la semaine (c.-à-d. tous les jours, toute l'année, y compris les jours fériés).
 - Bâtiment A-13 : l'usine de traitement des eaux. En plus de fonctionner jour et nuit, toute l'année, la nature de l'usine fait en sorte que les planchers devront être nettoyés (balai et vadrouille) tous les jours, y compris le secteur de la pompe.
 - Bâtiment C-9 : la centrale de chauffage.
 - Bâtiment F-19 : la guérite principale.



Exigences particulières: Emplacement

- Bâtiments publiques:
 - Les bâtiments publics fournissent des services aux militaires et aux personnes à leur charge de même qu'aux membres de la fonction public et aux personnes à leur charge et au grand public. Compte tenu de leur nature publique et de l'importante circulation éventuelle, des fréquences ou des services spéciaux de conciergerie peuvent être requis.
 - Bâtiment F-12 : le théâtre de la base. Le nettoyage du théâtre n'est pas inclus dans le présent contrat, mais les salles de toilette, l'entrée principale et les espaces de bureaux le sont. Toutefois, quand le théâtre est réservé pour des présentations, il devra être nettoyé. Cette tâche sera coordonnée avec le représentant du Génie.
 - Bâtiments A-5 et A-42 : le musée et le bureau de poste de la base.



Exigences particulières: Emplacement

- Salles d'exercices:
 - Il y a deux grandes salles d'exercices visés par les travaux. Le plancher d'exercice en tant que tel (qui est une grande aire ouverte, semblable à un gymnase, clairement définie et délimitée dans chaque immeuble), n'est pas inclus dans le nettoyage régulier prévu dans le présent devis. Tous les autres espaces recevront les services de nettoyage indiqués dans l'ANNEXE B selon les fréquences indiquées.
 - Bâtiments D-10 et D-15 : grandes salles d'exercices. Elles sont utilisées pour des cérémonies comme les cérémonies de passation de commandement.



Exigences particulières: Emplacement

- Grands complexes de bâtiments:
 - Les bâtiments regroupés sous cette classification sont des grands complexes de bâtiments. Ils contiennent des bureaux, des salles de conférence, des cantines, des aires de maintenance, des salles d'approvisionnement, des salles de cours, etc. Ces bâtiments recevront les services de nettoyage indiqués à l'ANNEXE B selon les fréquences indiquées. Compte tenu de leur grande taille, ces bâtiments exigeront plusieurs responsables du nettoyage à temps plein, de jour (comme il est indiqué ci-dessous). Nombre de ces bâtiments ont aussi des exigences précises concernant l'équipement qui sont énumérées ci-dessus à l'article 2.04, Équipement.
 - Bâtiment B-10 : il s'agit du dépôt d'approvisionnement de la base. Il aura un responsable du nettoyage à temps plein.
 - Bâtiments B-18 et B-14 : il s'agit du complexe 5 UAG. Il aura un responsable du nettoyage à temps plein et un deuxième responsable du nettoyage pour une demi-journée.
 - Bâtiments D-56, D-57 et D-58 : il s'agit du complexe du RCR. Il aura trois (3) responsables du nettoyage à temps plein et un (1) responsable du nettoyage pour une demi-journée.



Exigences particulières: Emplacement

- Bâtiments administratifs:
 - Les bâtiments regroupés sous cette classification fournissent des services administratifs. Il y a 28 bâtiments définis comme étant des bâtiments administratifs conformément au présent devis. Pour la plupart, ils contiennent des bureaux, des salles de bain, des salles de conférence, des cantines, des escaliers, des corridors, etc. Ces bâtiments recevront les services de nettoyage indiqués à l'ANNEXE B selon les fréquences indiquées.
 - Le bâtiment administratif situé à l'extérieur de la base, mais dans un rayon de 5 km, est : le bâtiment de l'Agence de logement des Forces canadiennes (ALFC), F-20 (situé juste à côté de l'entrée principale).
 - Les bâtiments administratifs situés dans la base sont les suivants : B-71, B-339, B-341, C-15, D-4, D-5 et D-17.



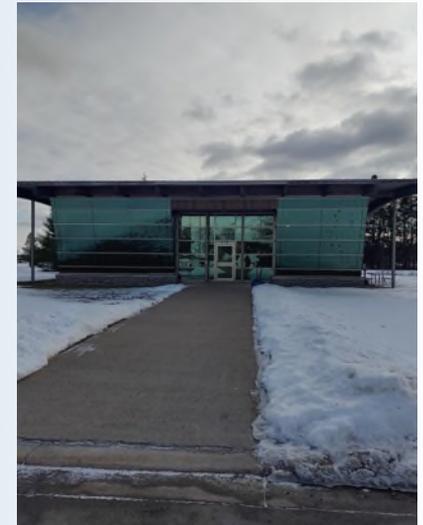
Exigences particulières: Emplacement

- Bâtiments de soutien:
 - Les bâtiments regroupés sous cette classification sont utilisés aux fins de maintenance, d'entreposage et d'approvisionnement. Il y a sept (7) bâtiments définis comme étant des bâtiments de soutien conformément au présent devis. La plupart de ces bâtiments contiennent de grandes aires de service/stalles de garage qui ne sont pas incluses dans le nettoyage de routine prévu dans le présent devis. Toutefois, les bureaux, les salles de toilette, les cantines, etc. situés dans ces bâtiments le sont. Ces bâtiments recevront les services de nettoyage indiqués à l'ANNEXE B selon les fréquences indiquées.
 - Les bâtiments de soutien sont les suivants : B-1, B-7, B-9, B-19, B-45, B-58 et C-8.



Exigences particulières: Fenêtres

- Fenêtres des bâtiments:
 - Les fenêtres doivent être nettoyées à l'intérieur et à l'extérieur deux fois par année (une fois au printemps et une fois à l'automne) pour les bâtiments indiqués dans l'annexe A, à l'exception des bâtiments énumérés au paragraphe 3.15.2. Les fenêtres doivent être nettoyées sur toute leur longueur et toute leur largeur.
 - Toutes les fenêtres du bâtiment F-19 (guérite principale) doivent être nettoyées une fois par mois comme indiqué à l'annexe B.
 - Pour nettoyer les fenêtres, l'entrepreneur doit retirer toutes les moustiquaires des fenêtres et les remettre en place après le nettoyage, sans frais supplémentaires. Les moustiquaires fixes seront signalées au représentant du Génie.



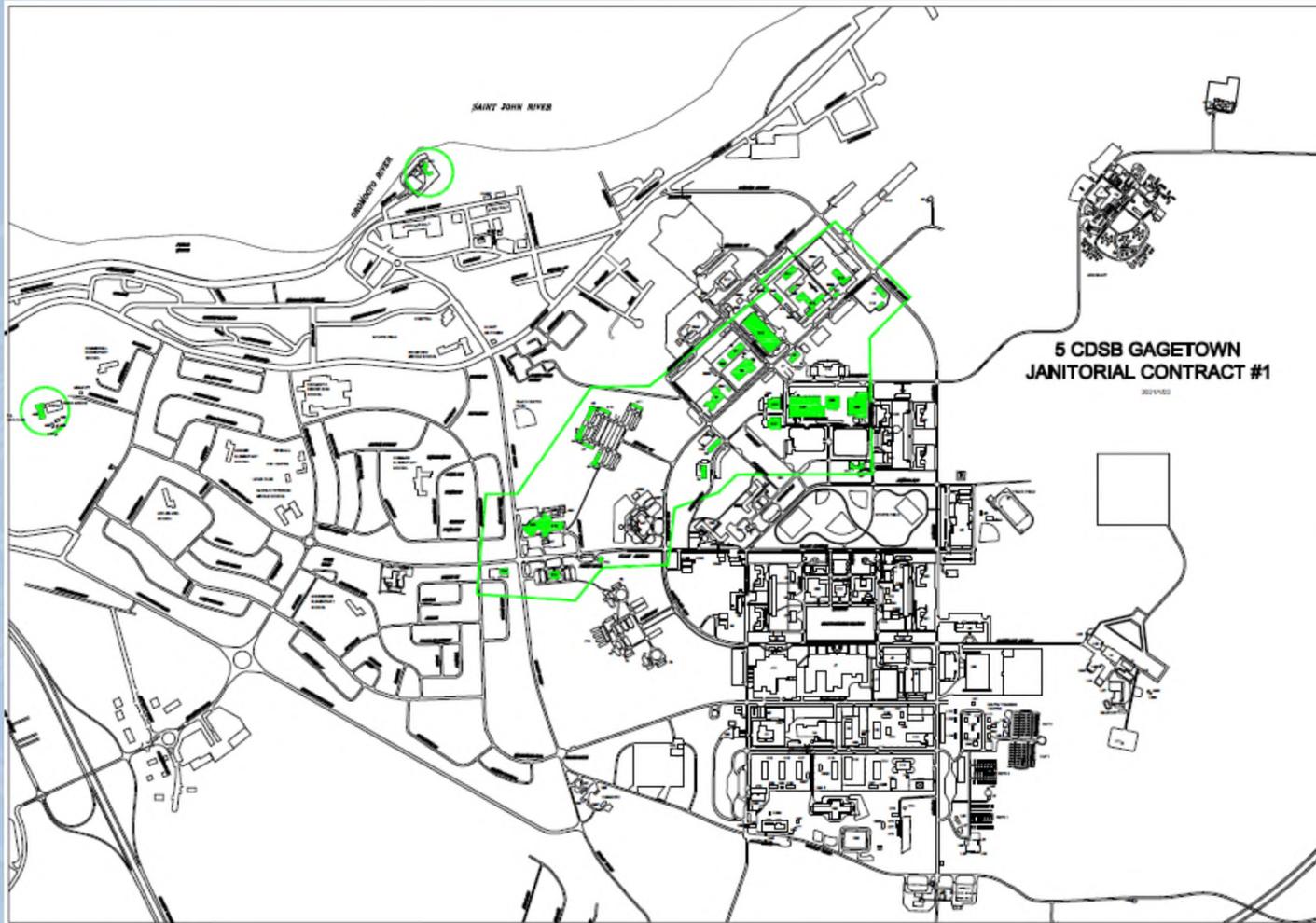


Exigences particulières: SIMDUT

- L'entrepreneur doit veiller au respect des exigences relatives au Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) pour ce qui est de l'utilisation, de la manipulation et de l'élimination des matières dangereuses ainsi que des exigences relatives à l'étiquetage et à la présentation de fiches signalétiques, qui doivent répondre aux normes de Ressources humaines et Développement des compétences Canada et de Santé Canada.
- L'entrepreneur doit fournir la preuve que tous les employés sur place ont reçu la formation sur le SIMDUT avant de commencer à travailler.



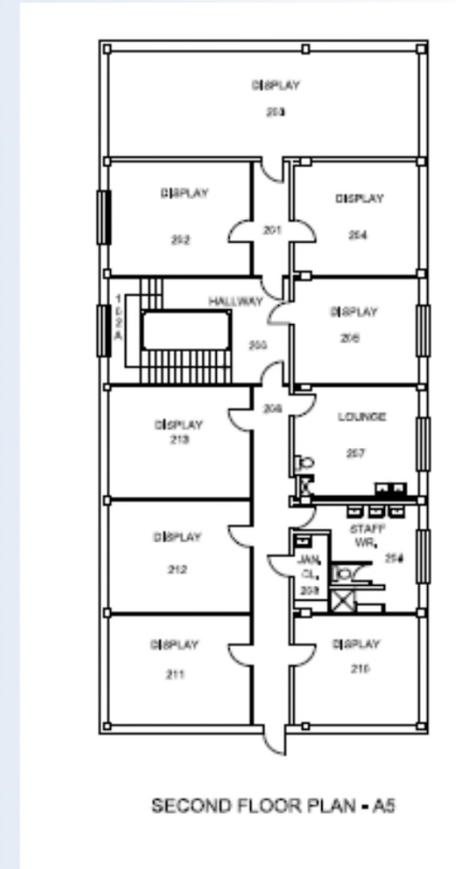
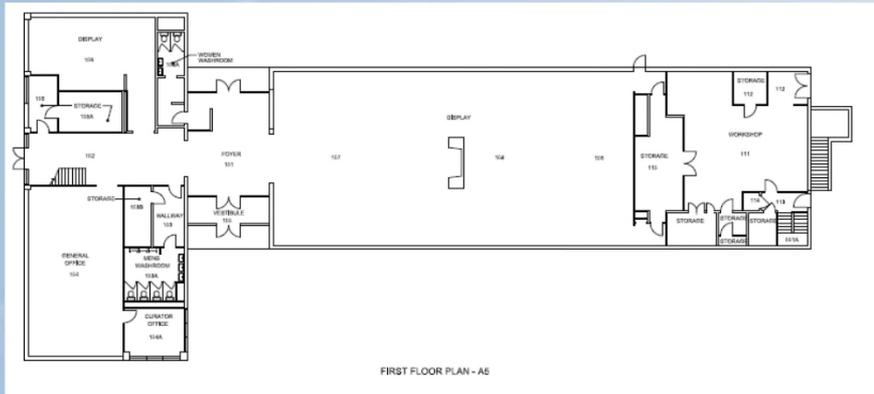
Emplacements des bâtiments





Photos et plan du site A-5

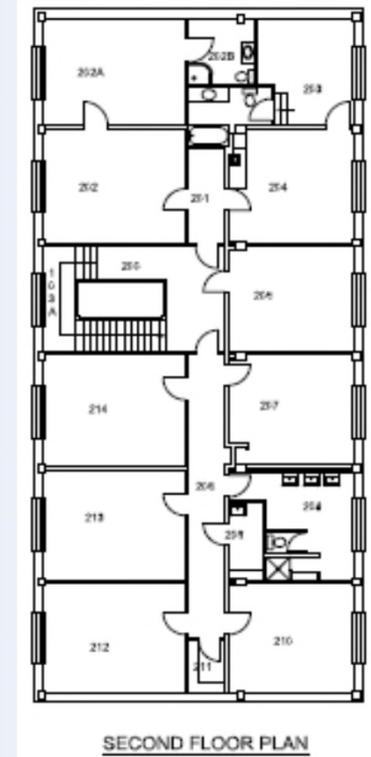
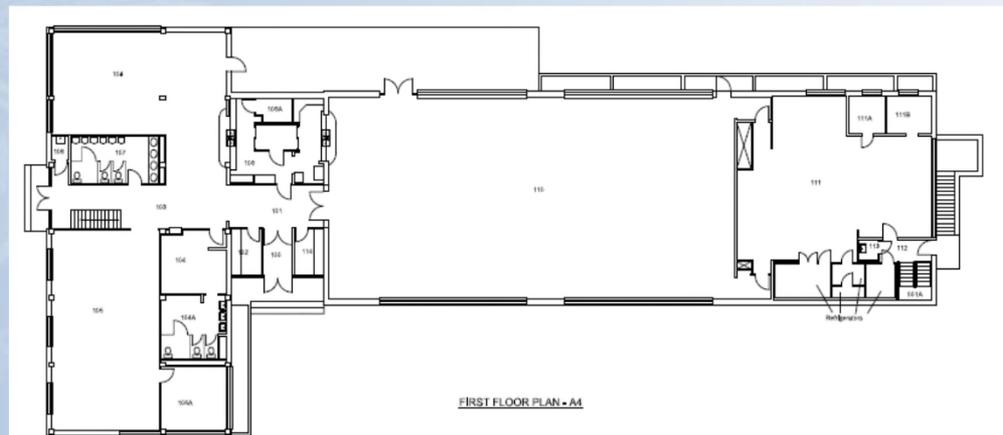
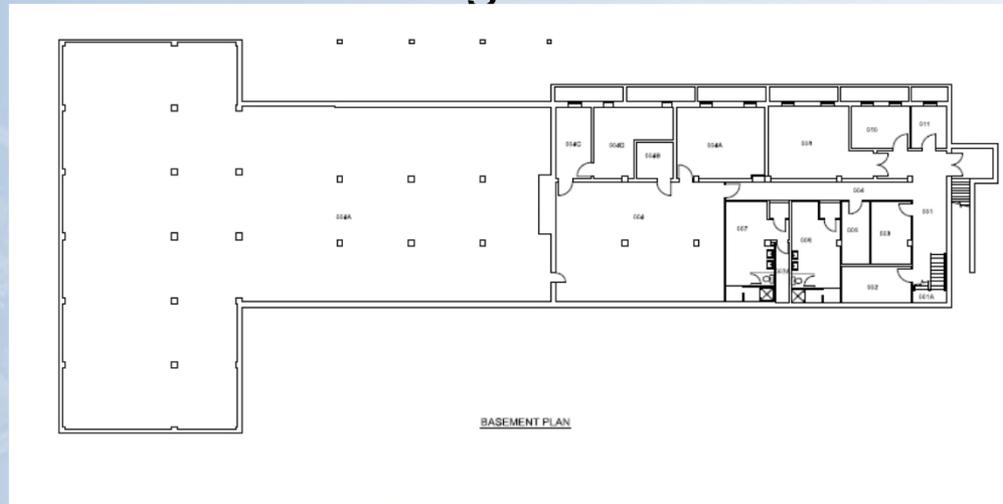
A-5 Musée





Photos et plan du site (Cont) A-4

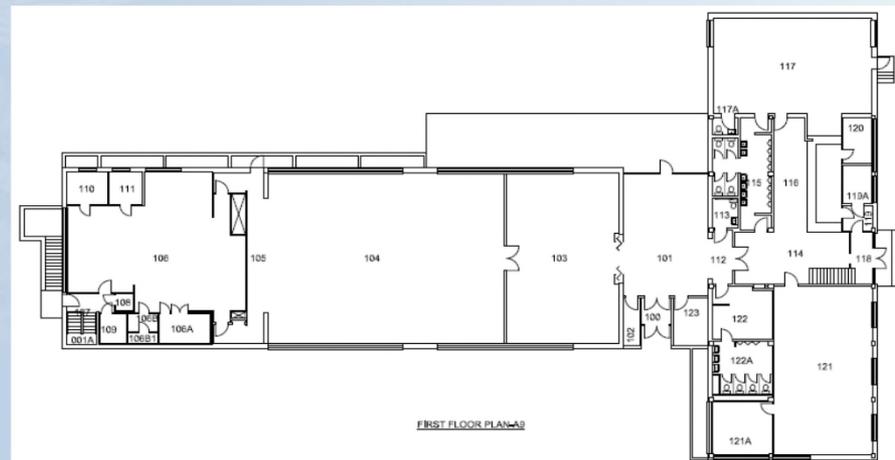
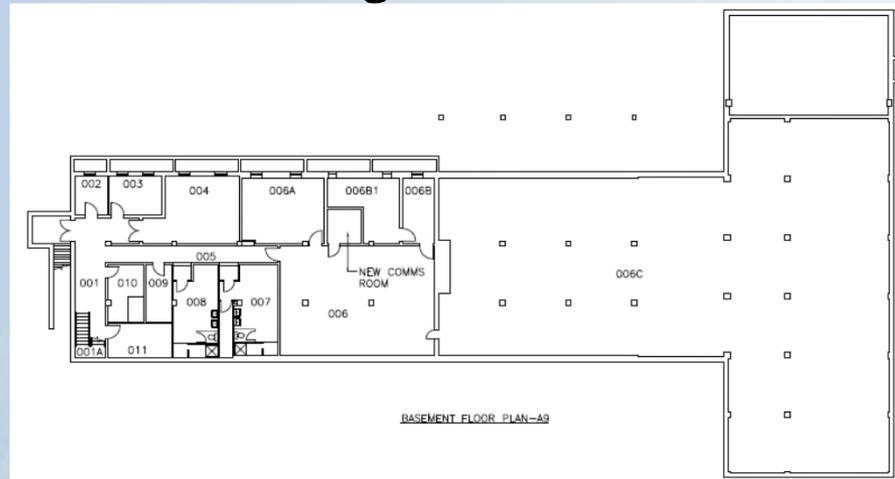
- Mess des membres du rang sénior





Photos et plan du site (Cont) A-9

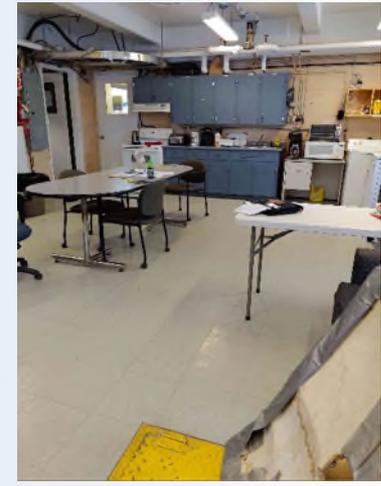
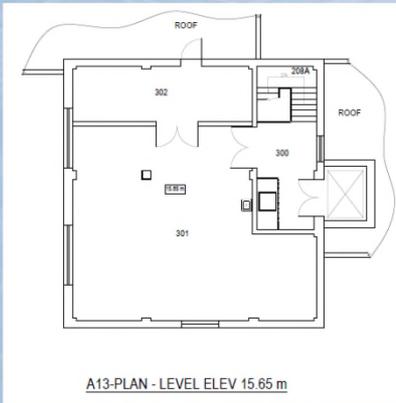
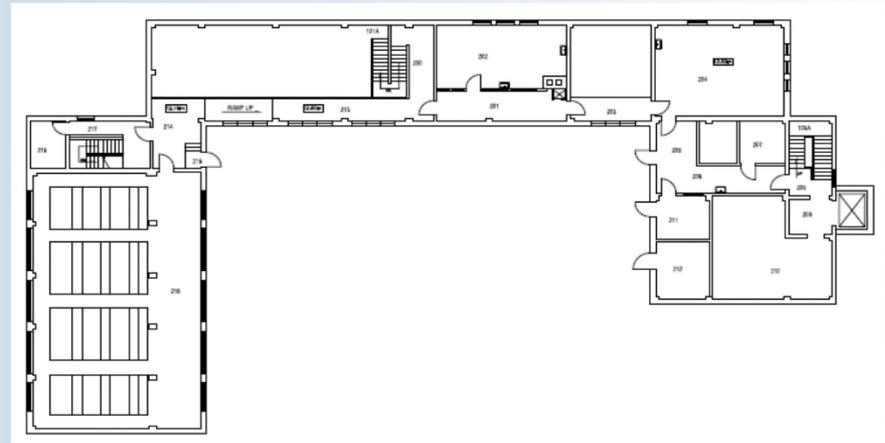
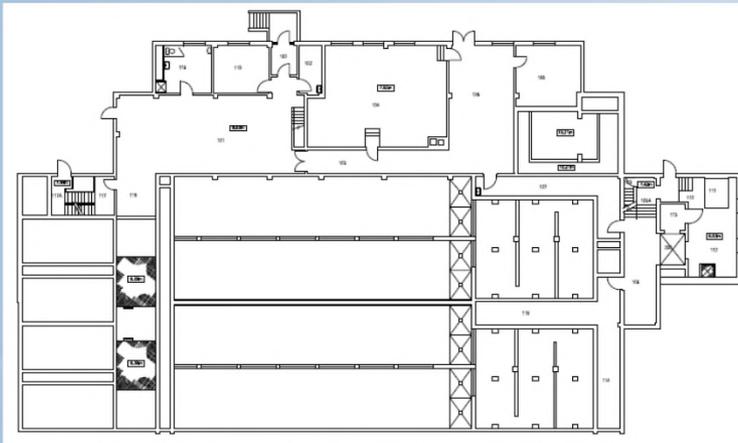
- Mess des membres du rang sénior





Photos et plan du site (Cont) A-13

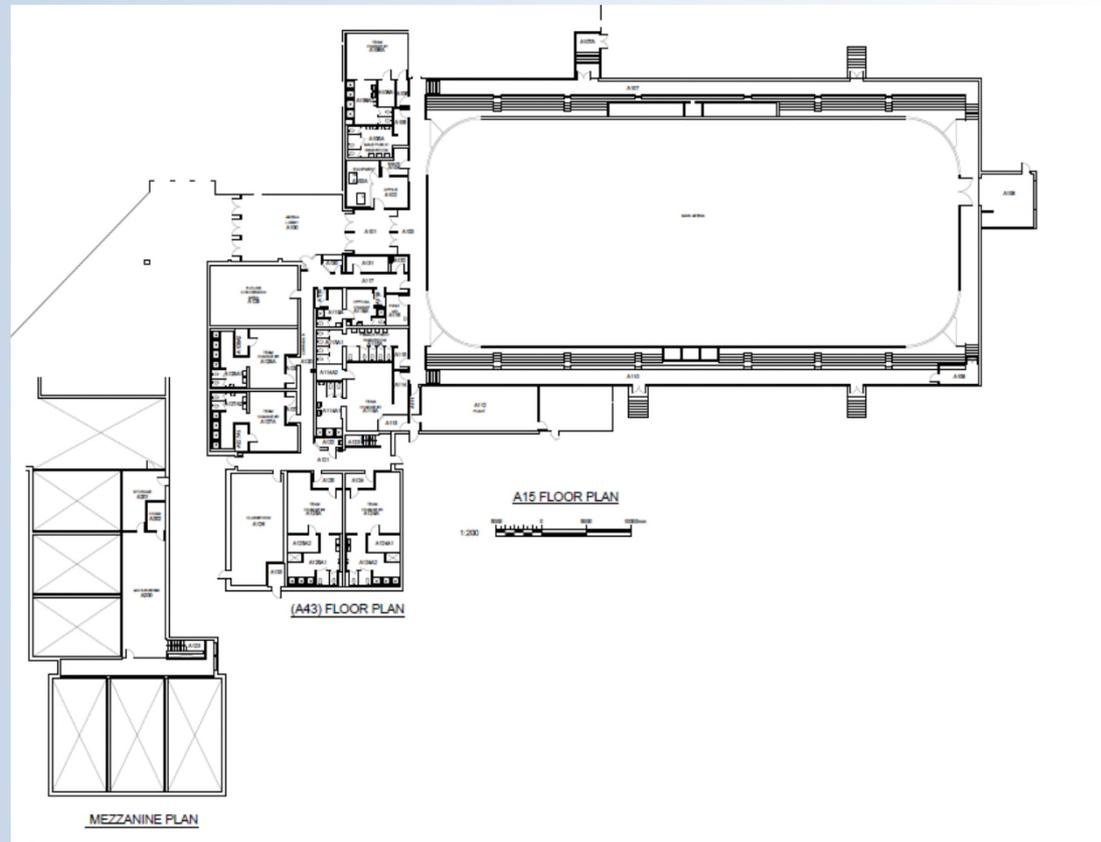
Station de traitement d'eau





Photos et plan du site (Cont) A-15

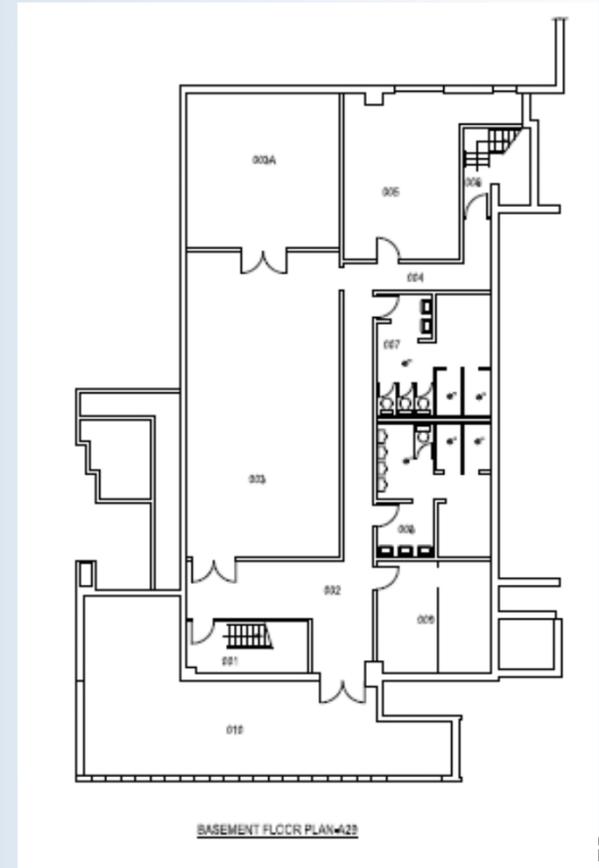
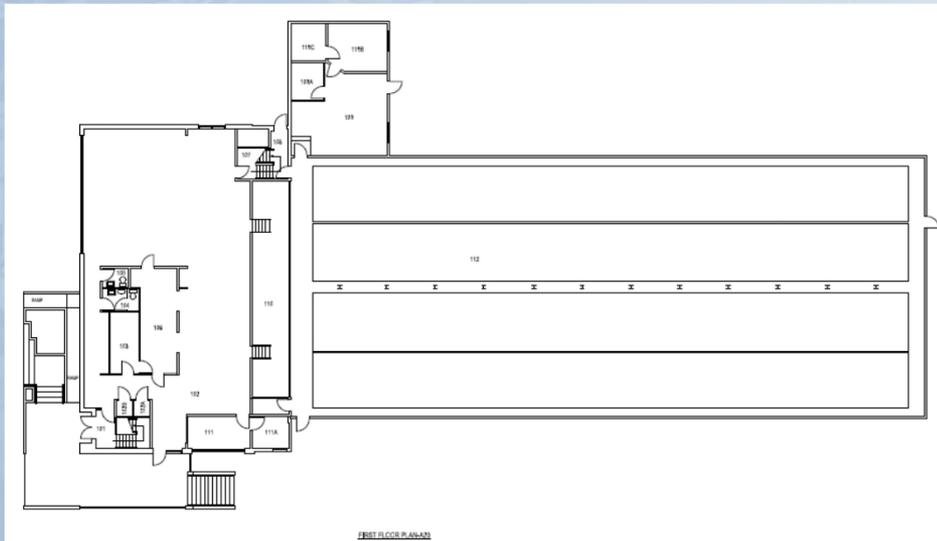
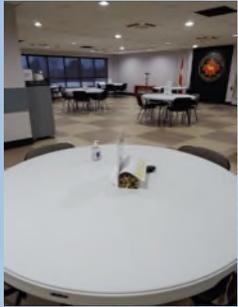
Arena





Photos et plan du site (Cont) A-29

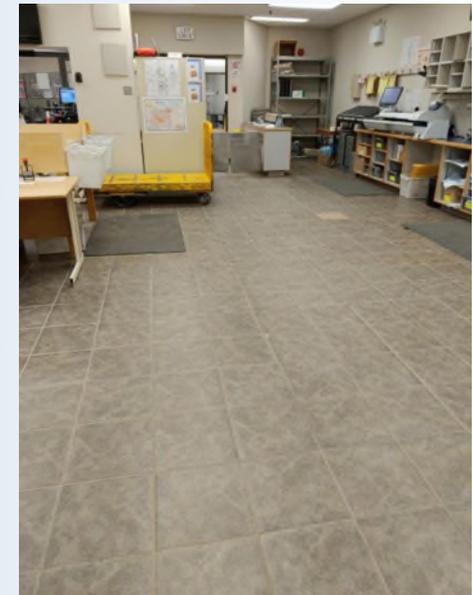
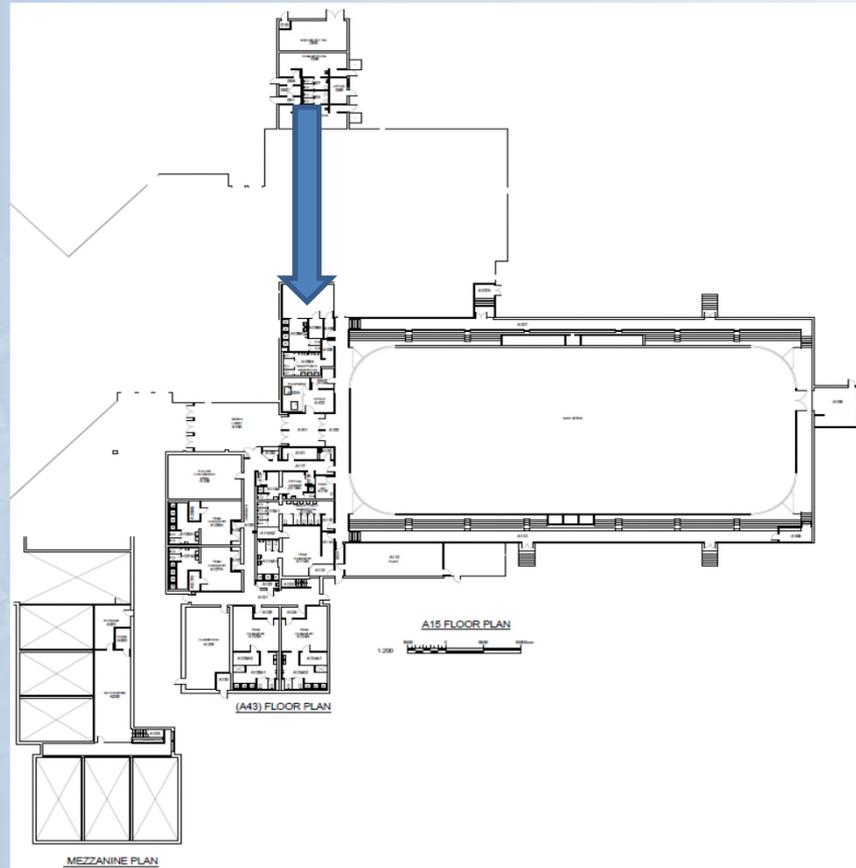
- Golf and Curling Club





Photos et plan du site (Cont) A-42

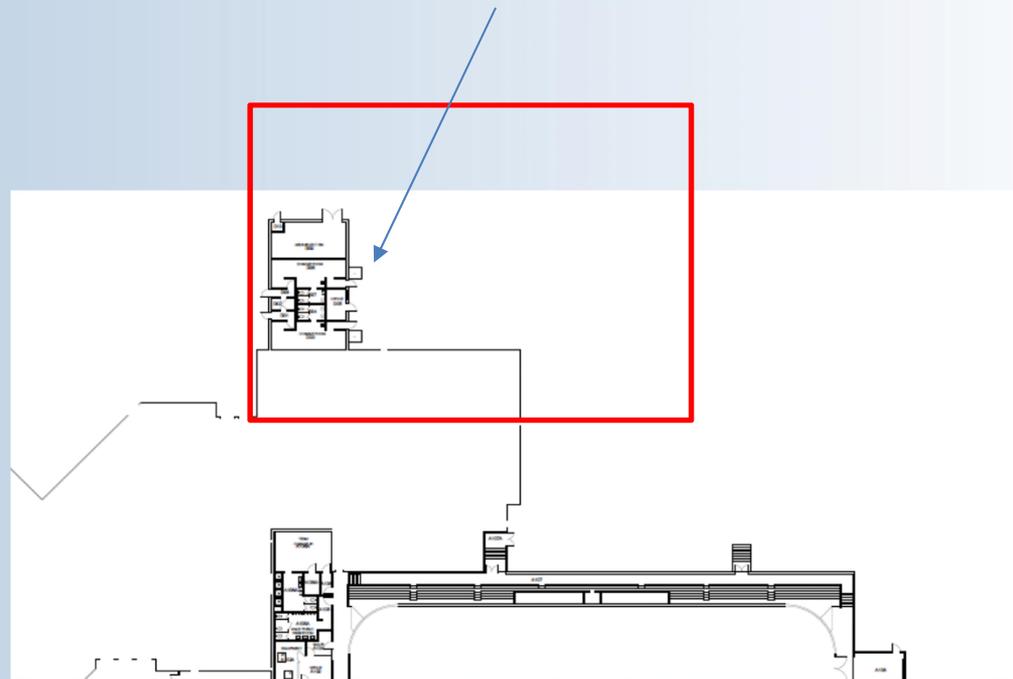
Bureau de poste





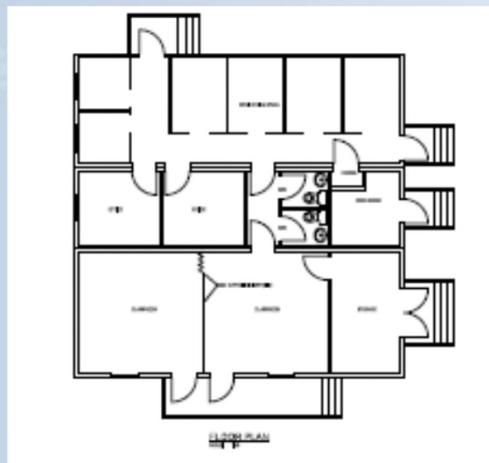
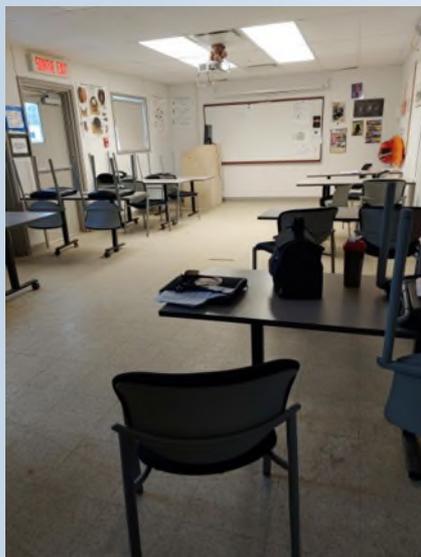
Photos et plan du site (Cont) A-42

- Piscine extérieure



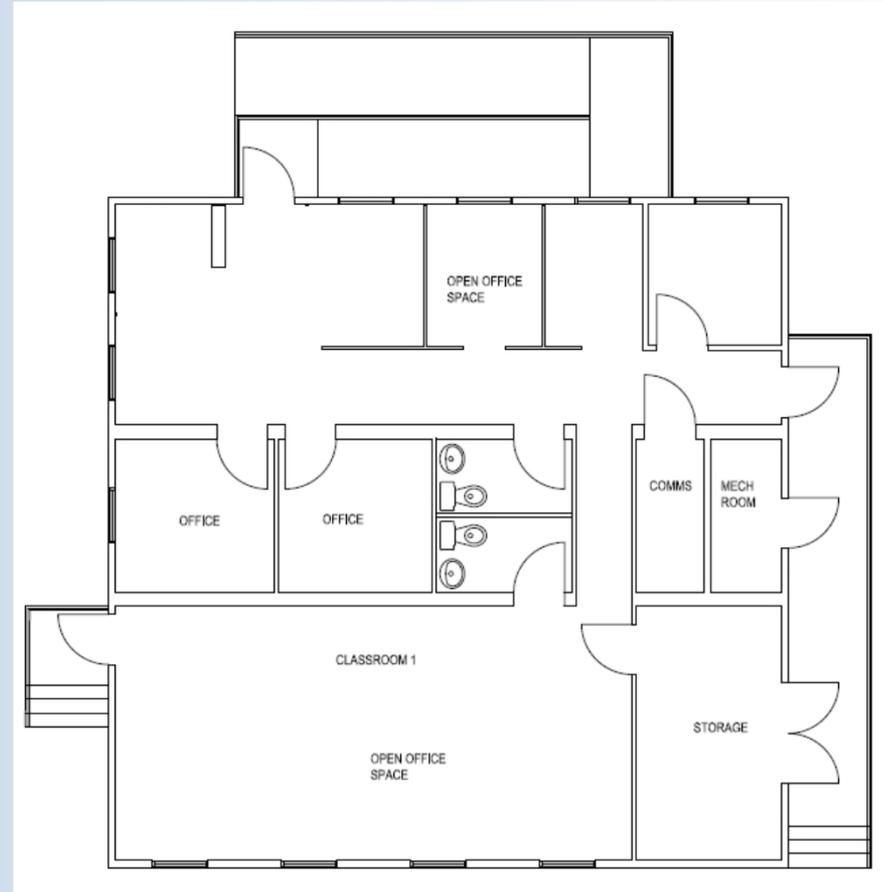


Photos et plan du site (Cont) B-339





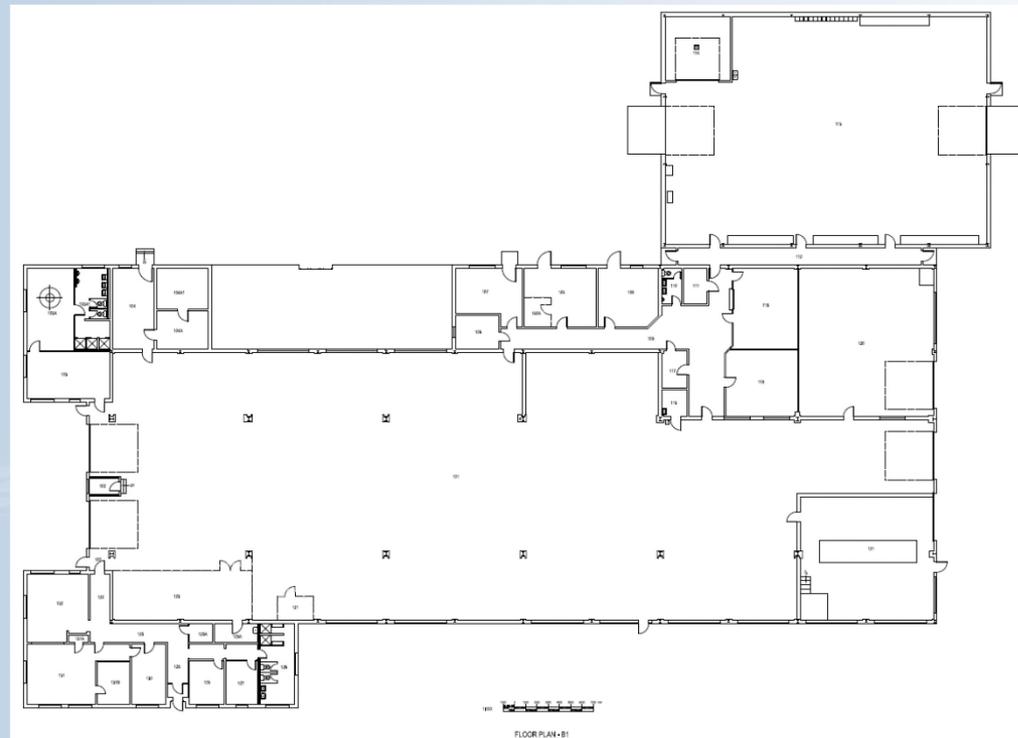
Photos et plan du site (Cont) B-341





Photos et plan du site (Cont) B-1

- Garage B-1





Photos et plan du site (Cont) B-7

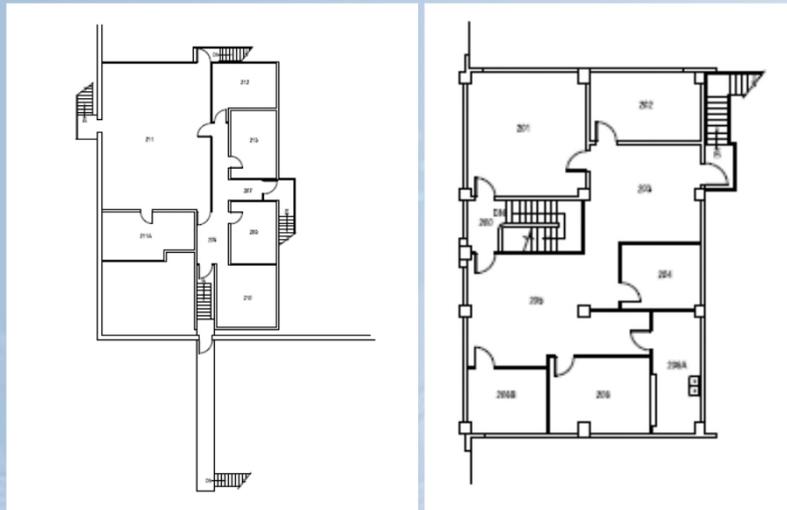
- Garage





Photos et plan du site (Cont) B-9

- Garage



1:100

SECOND FLOOR PLAN B9

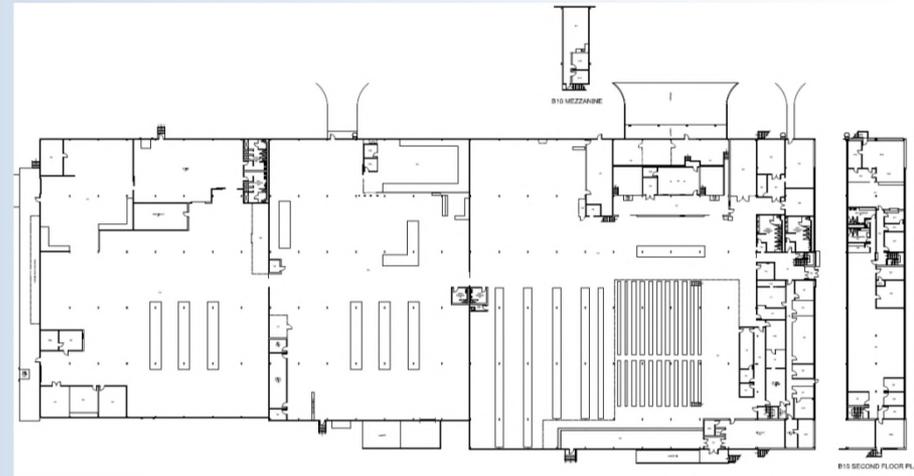


GROUND FLOOR PLAN B9



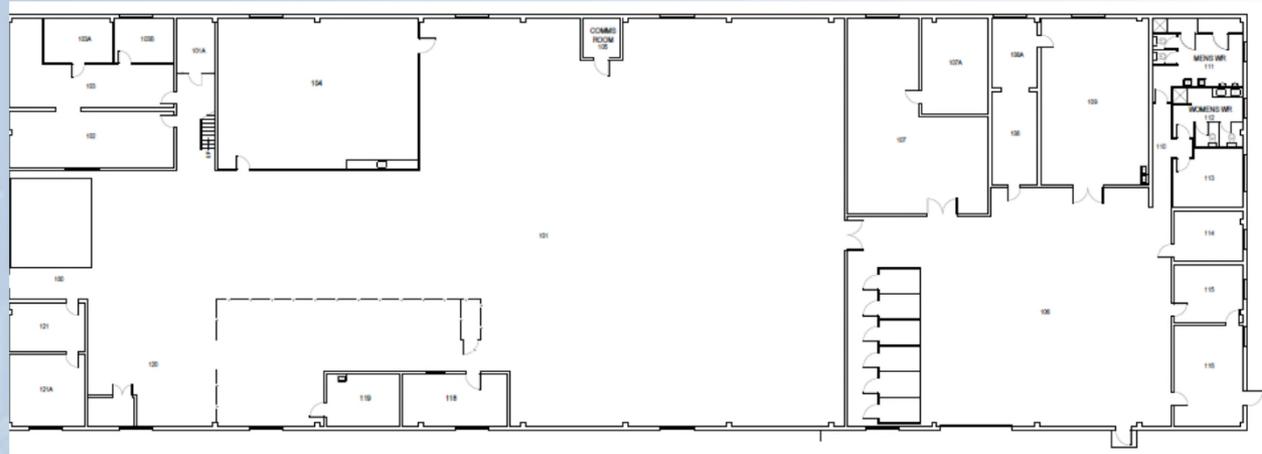
Photos et plan du site (Cont) B-10

Base Supply





Photos et plan du site (Cont) B-14

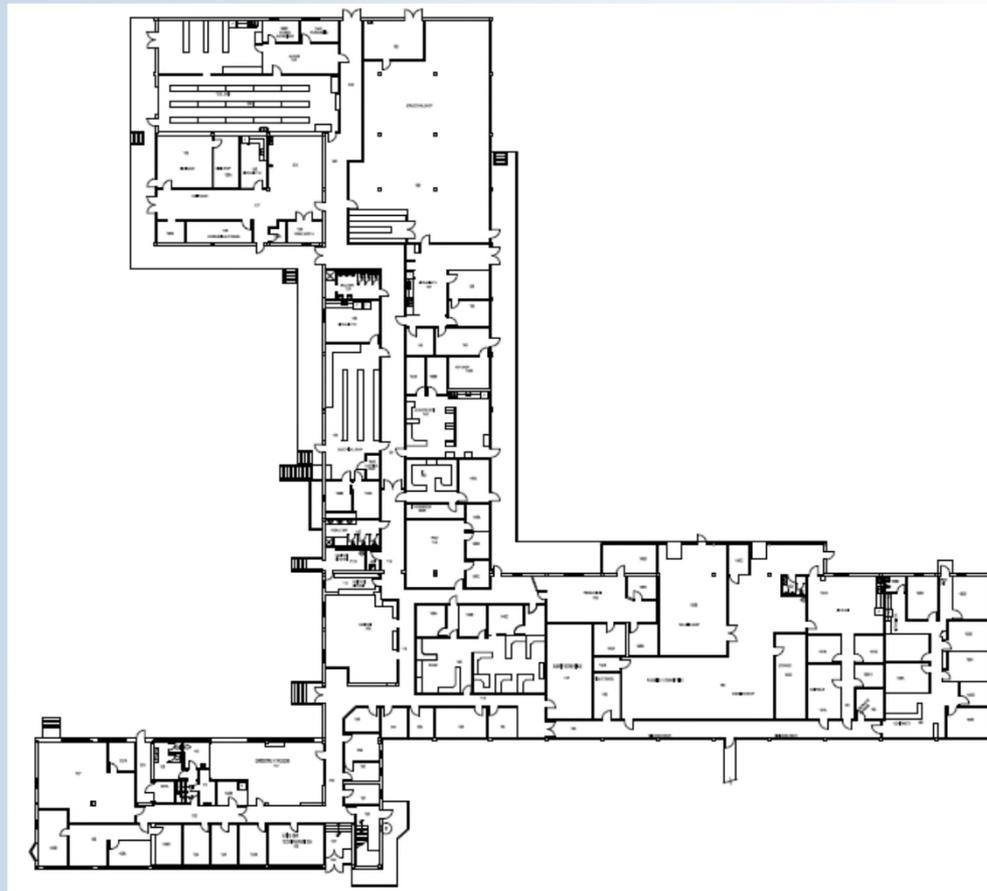




Photos et plan du site (Cont) B-18



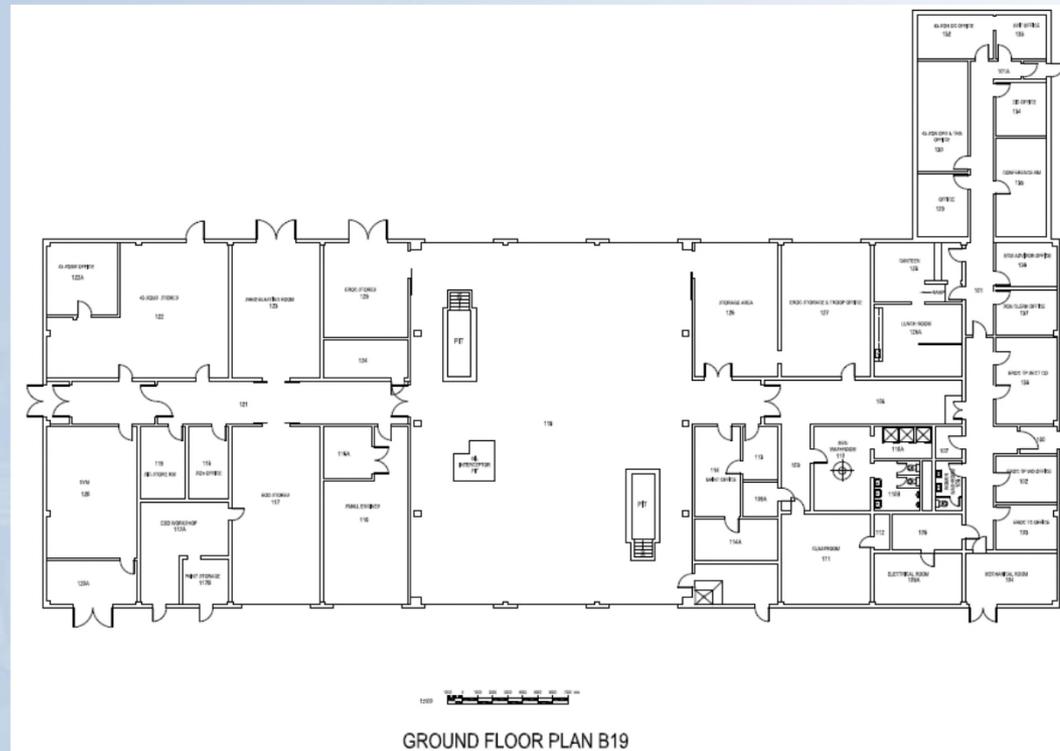
B18 - SECOND FLOOR PLAN





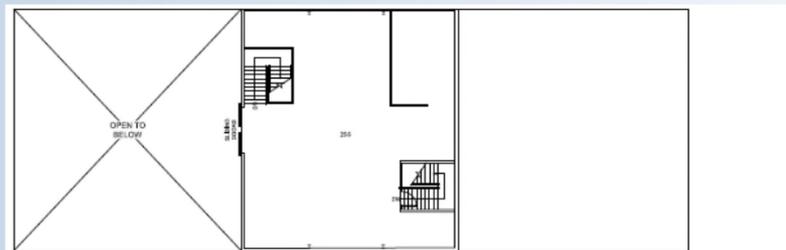
Photos et plan du site (Cont) B-19

- Garage





Photos et plan du site (Cont) B-45



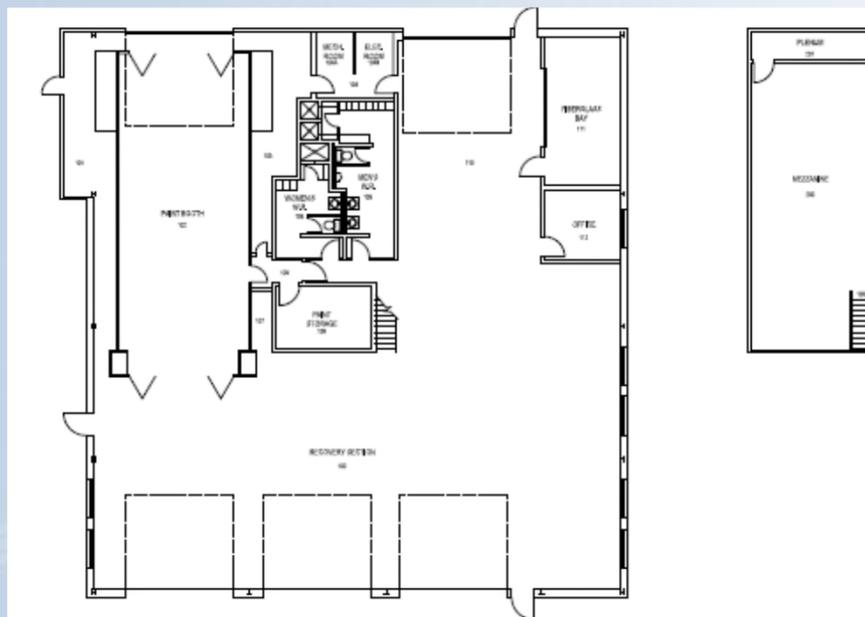
SECOND FLOOR PLAN B45



GROUND FLOOR PLAN B45

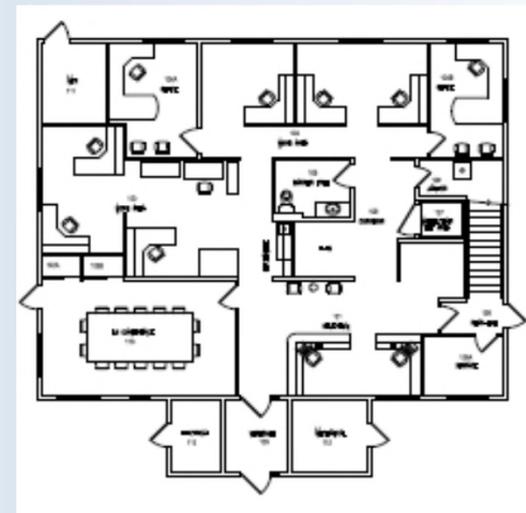
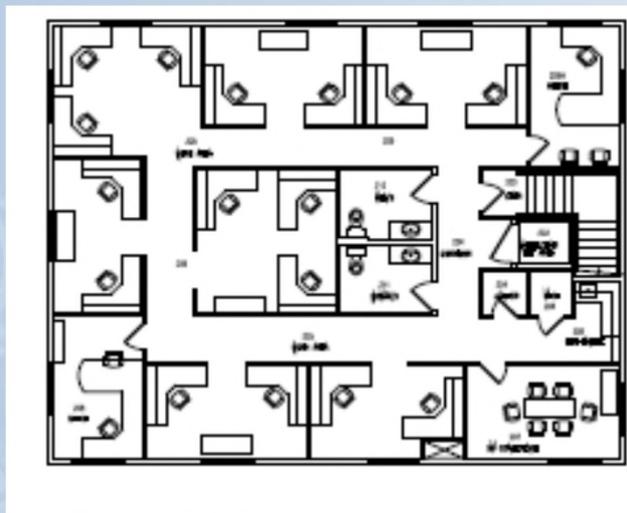


Photos et plan du site (Cont) B-58



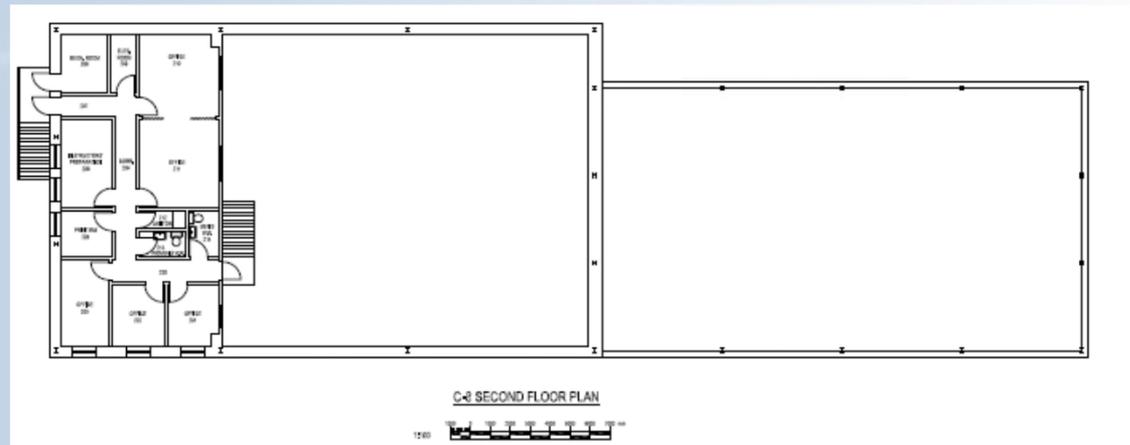
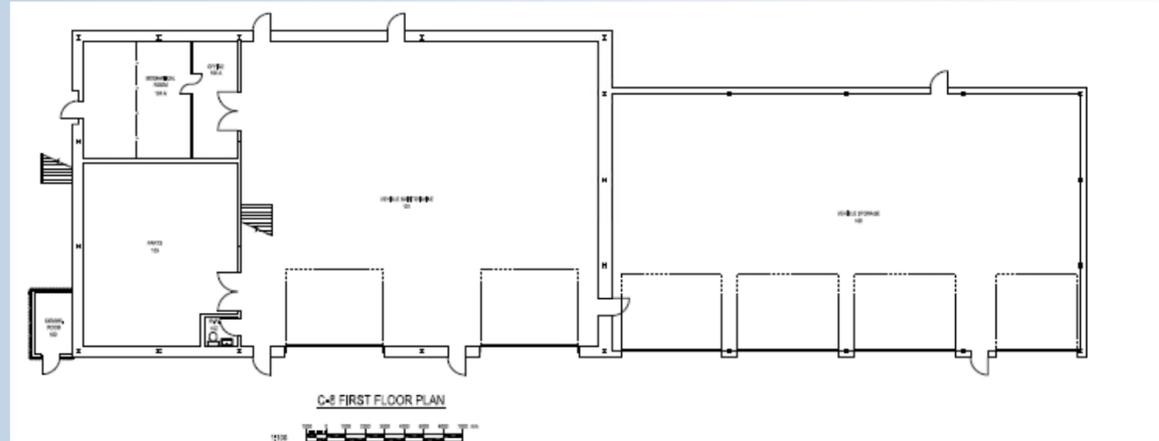


Photos et plan du site (Cont) B-71





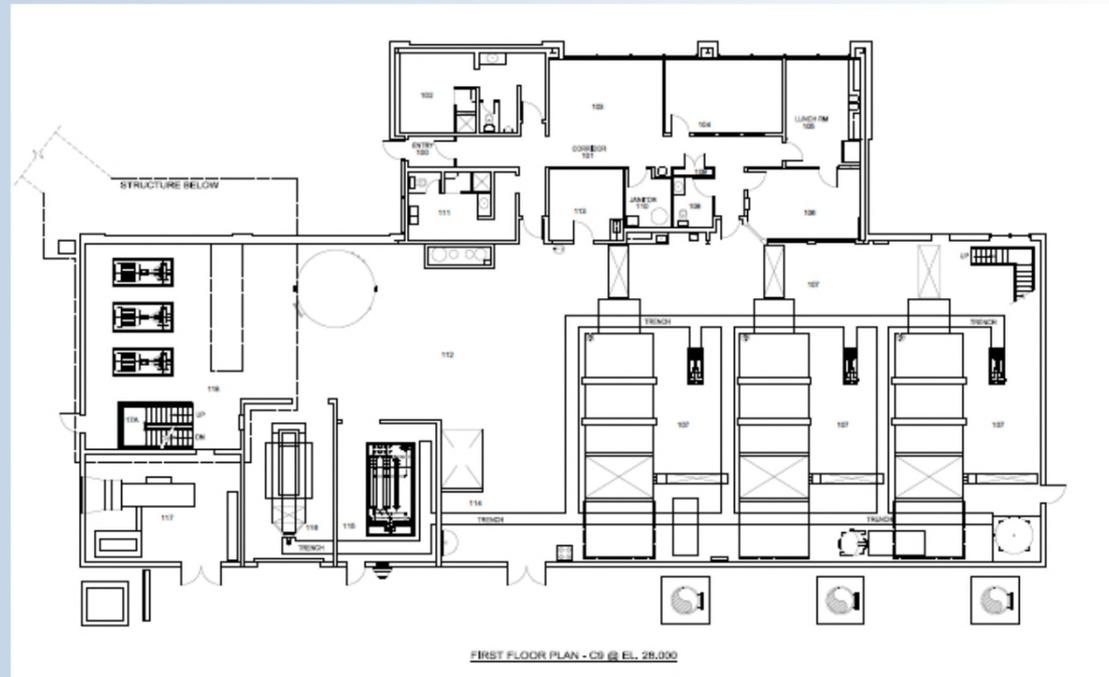
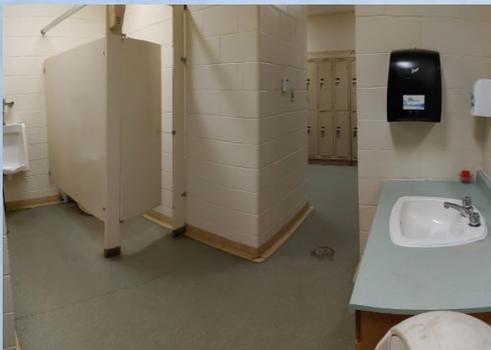
Photos et plan du site (Cont) C-8





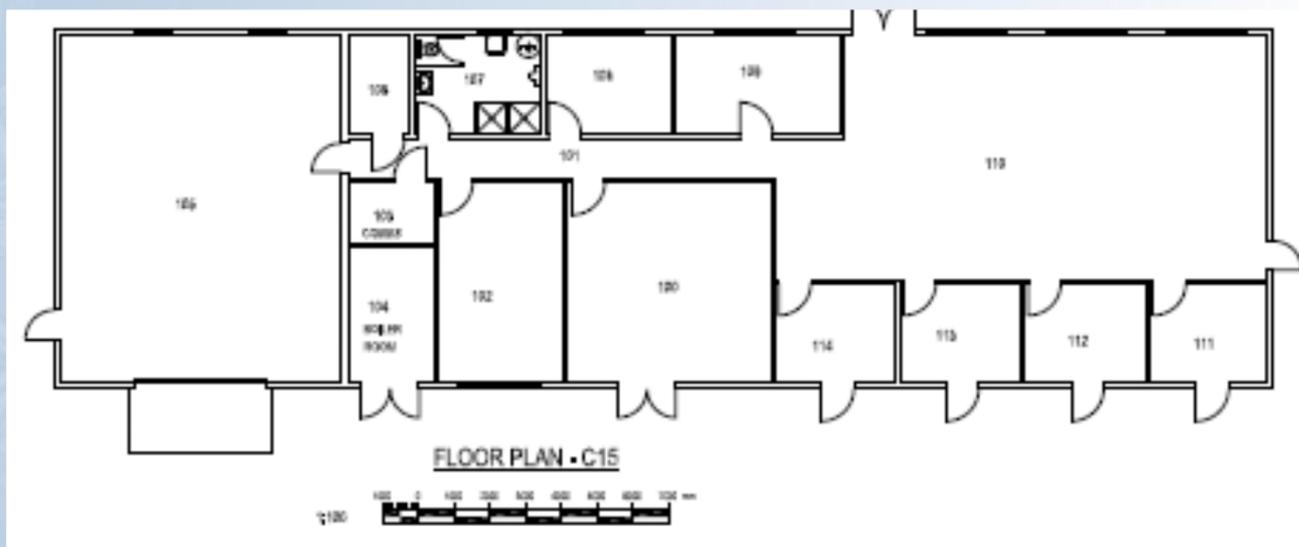
Photos et plan du site (Cont) C-9

- Centrale thermique



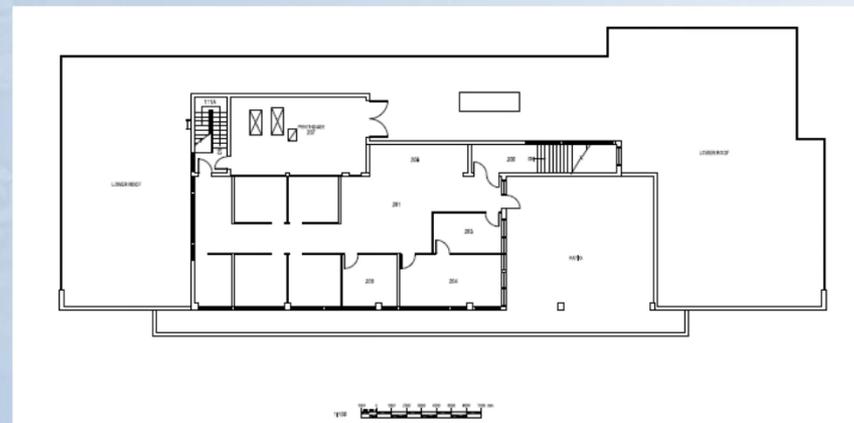
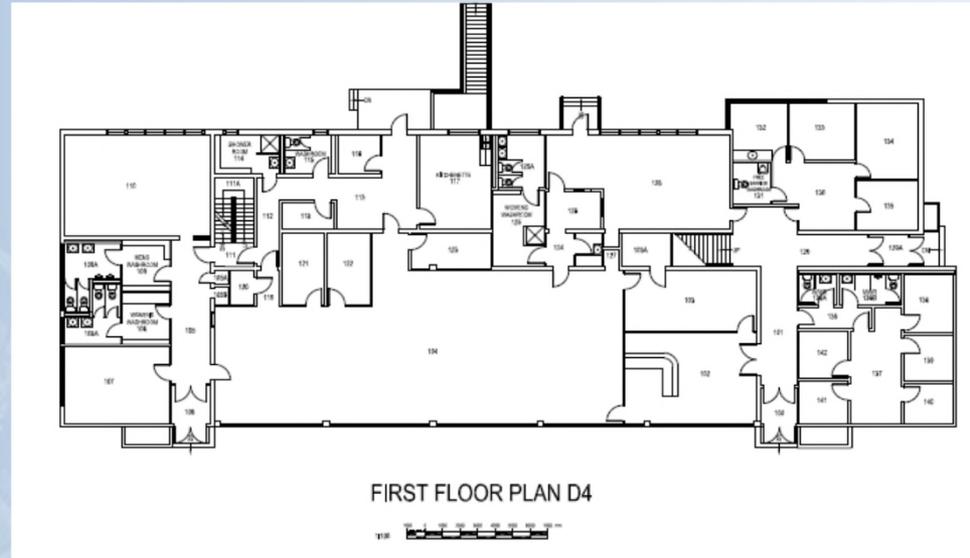


Photos et plan du site (Cont) C-15



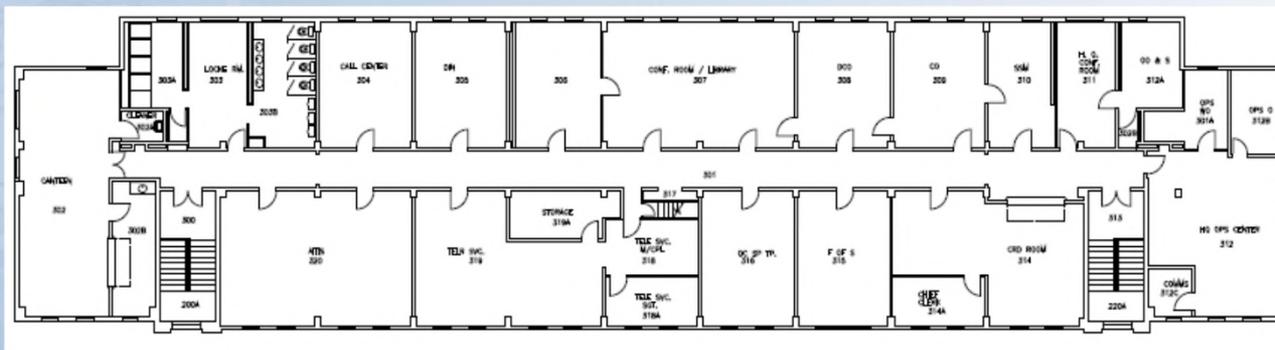
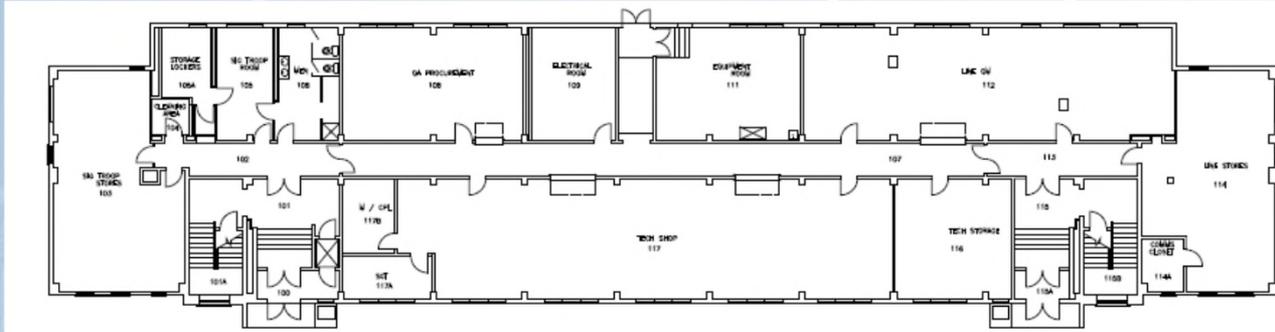


Photos et plan du site (Cont) D-4





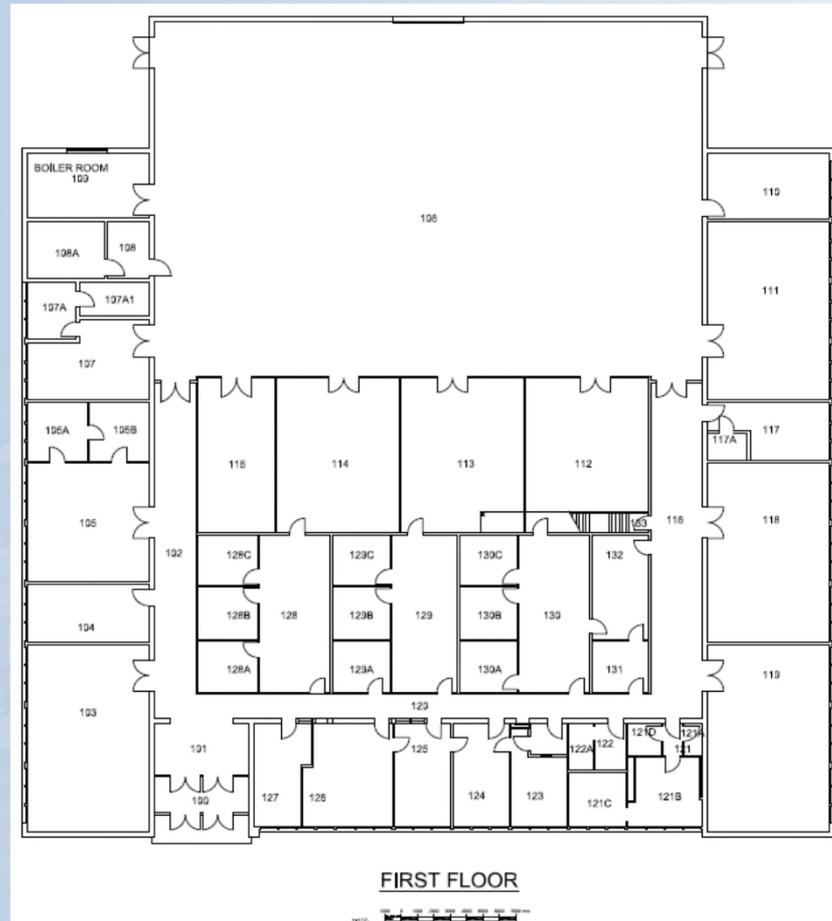
Photos et plan du site (Cont) D-5





Photos et plan du site (Cont) D-10

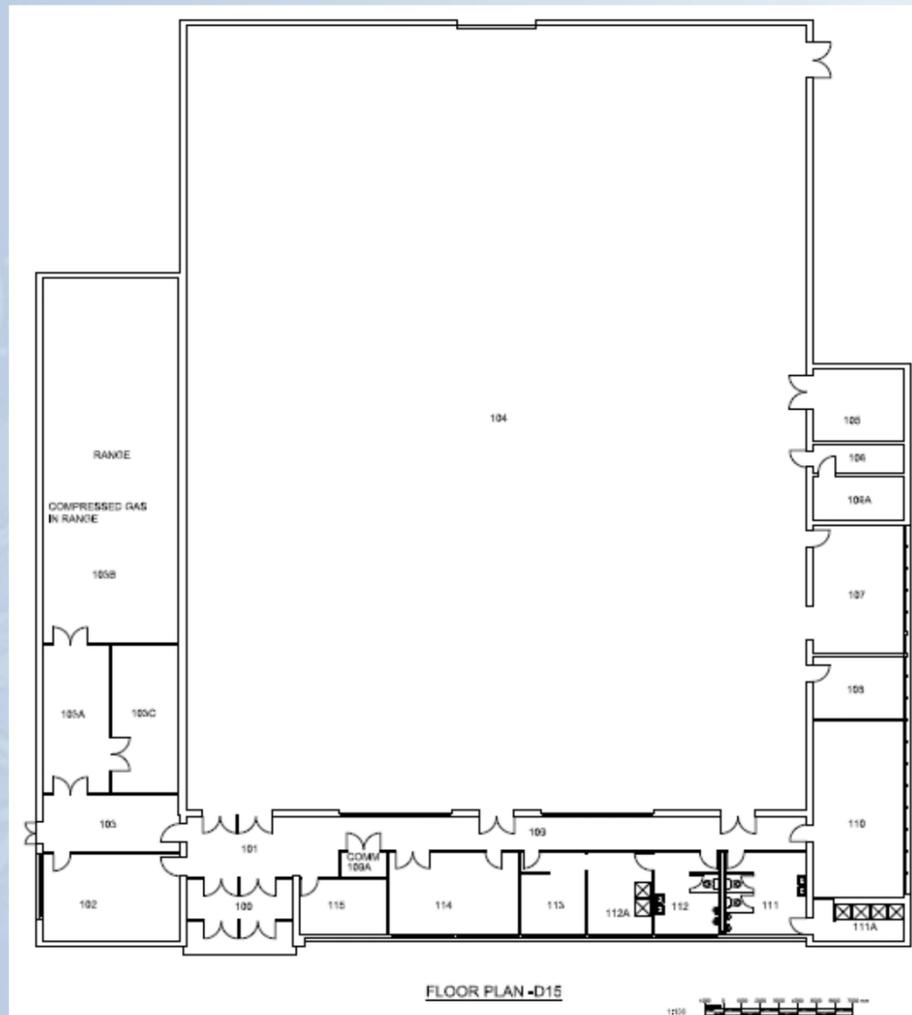
- Drill Hall





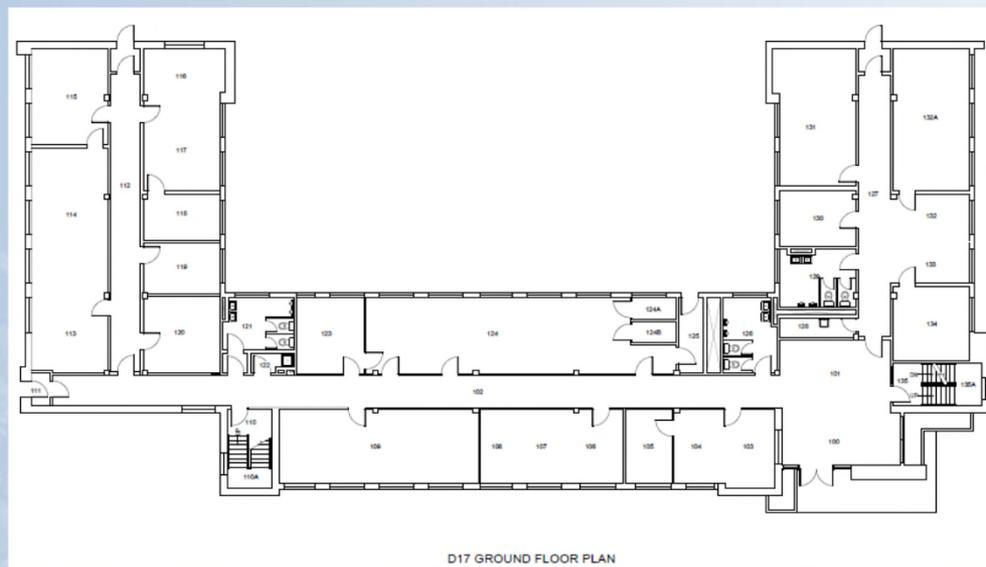
Photos et plan du site (Cont) D-15

- Drill Hall



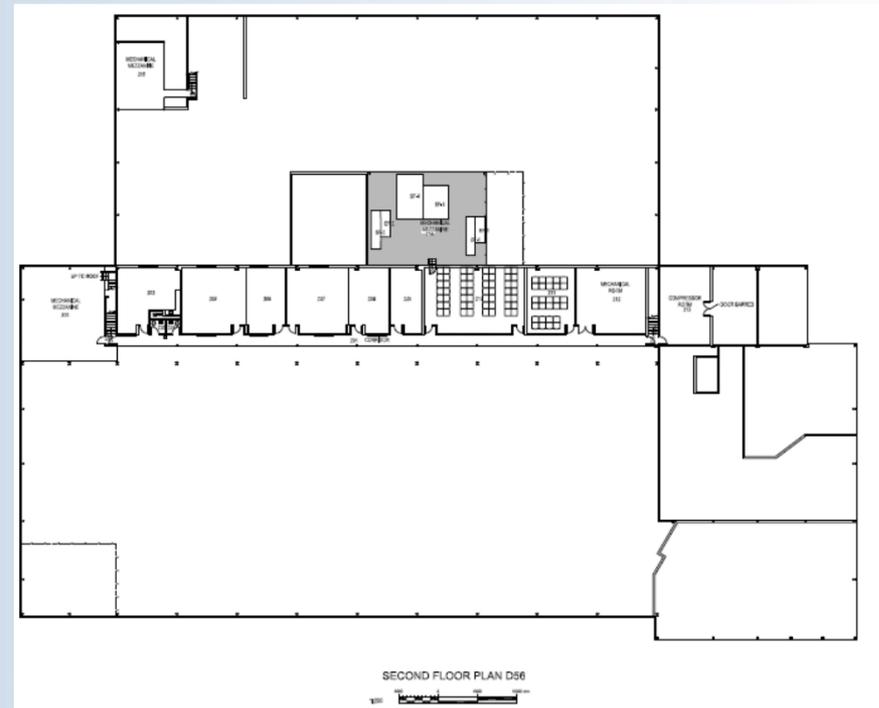
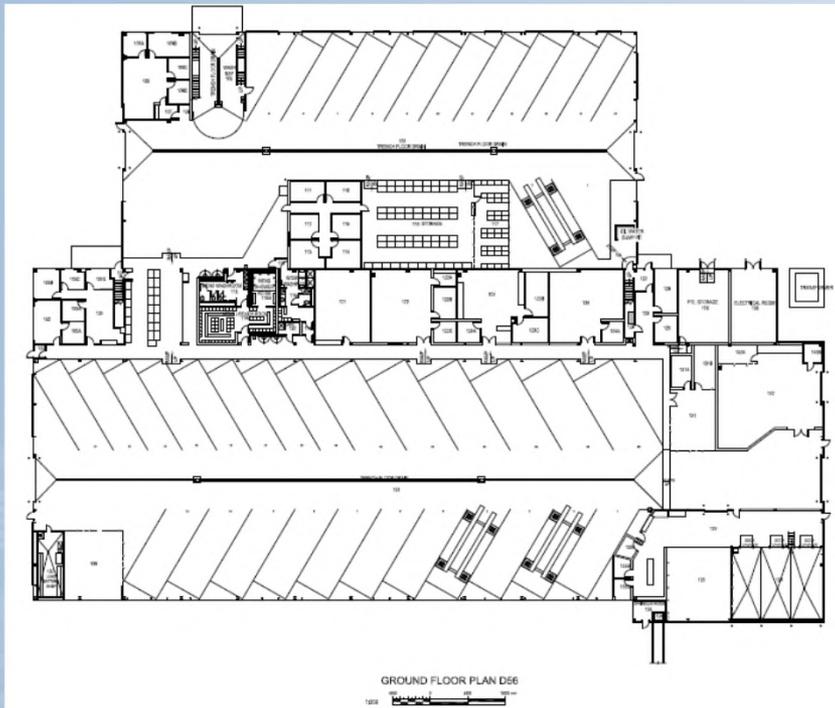


Photos et plan du site (Cont) D-17



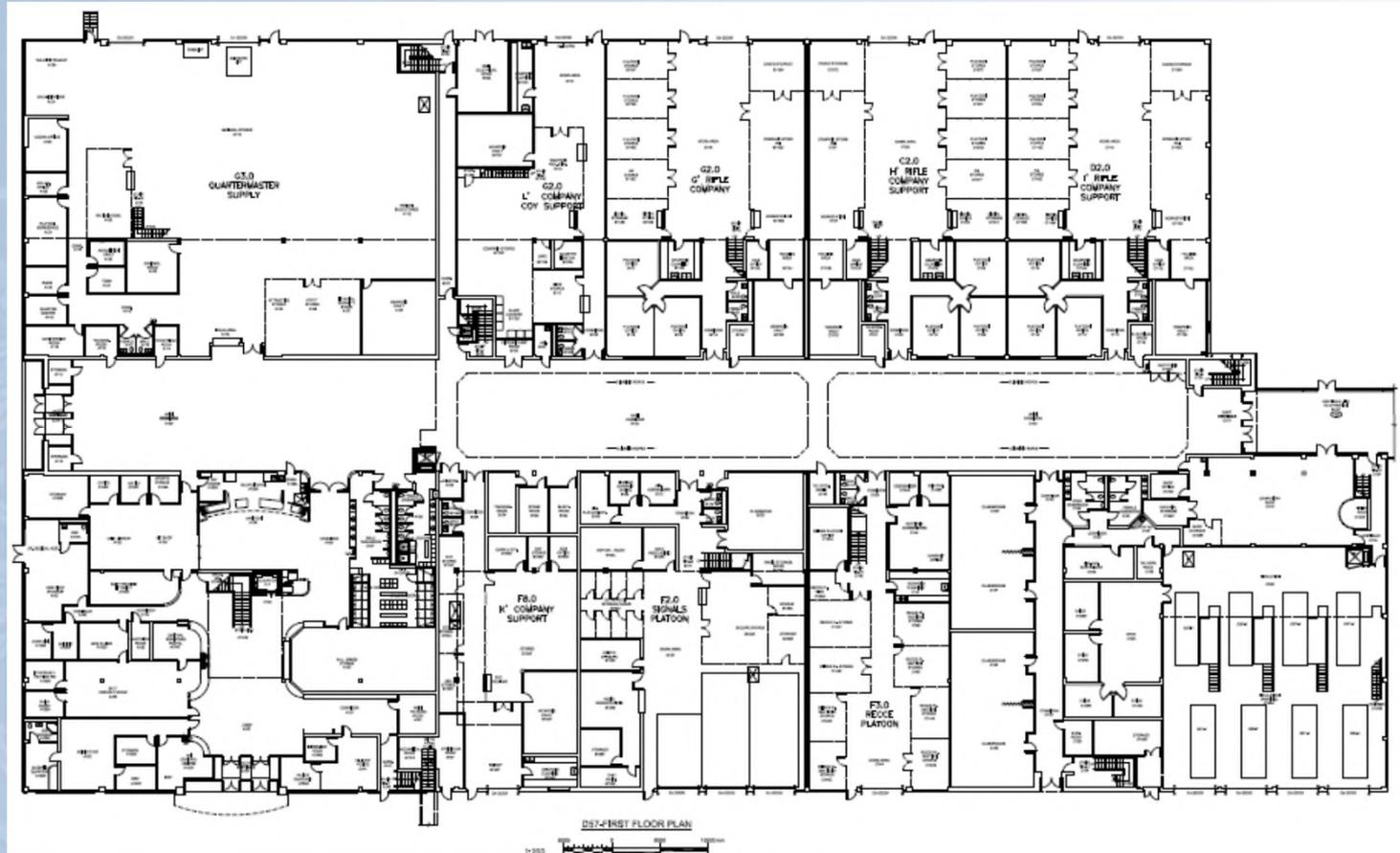


Photos et plan du site (Cont) D-56



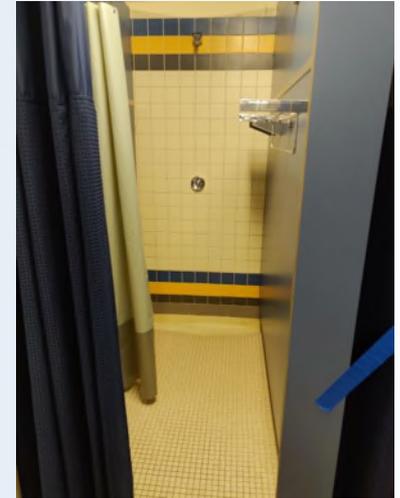
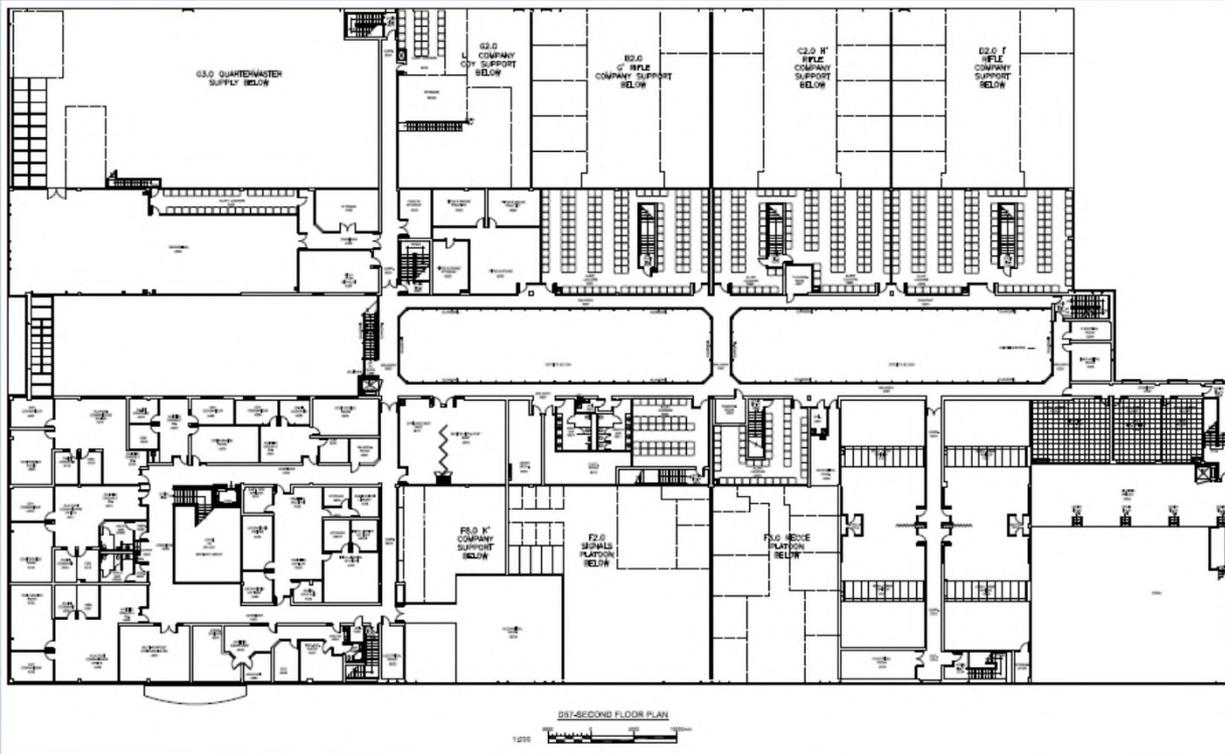


Photos et plan du site (Cont) D-57



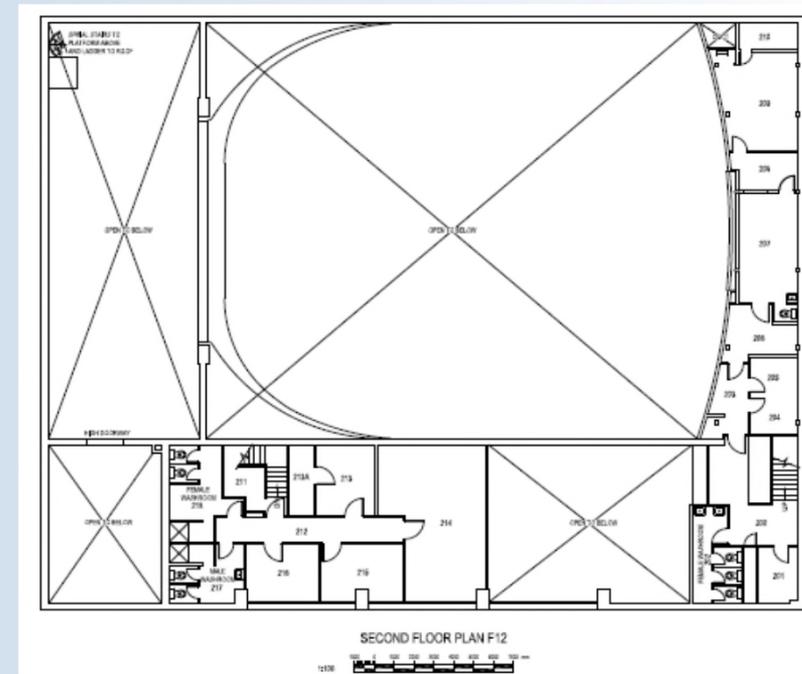
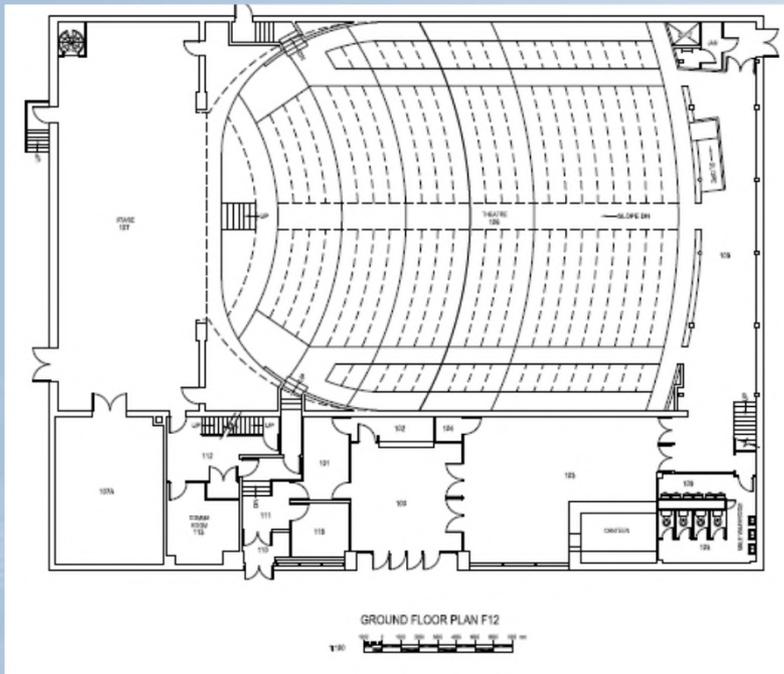


Photos et plan du site (Cont) D57



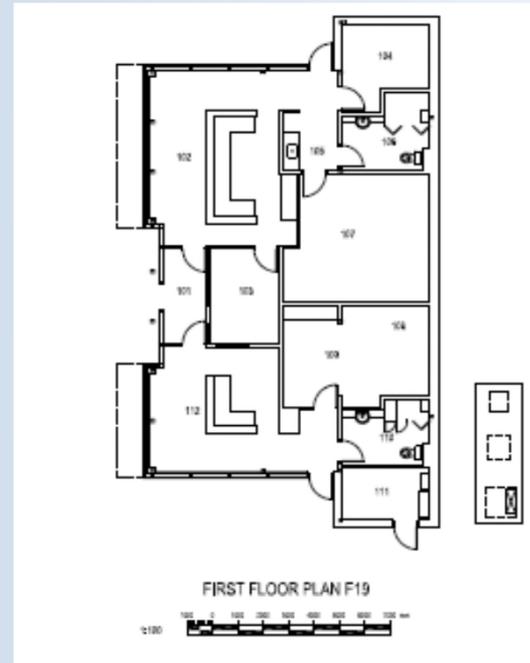


Photos et plan du site (Cont) F-12





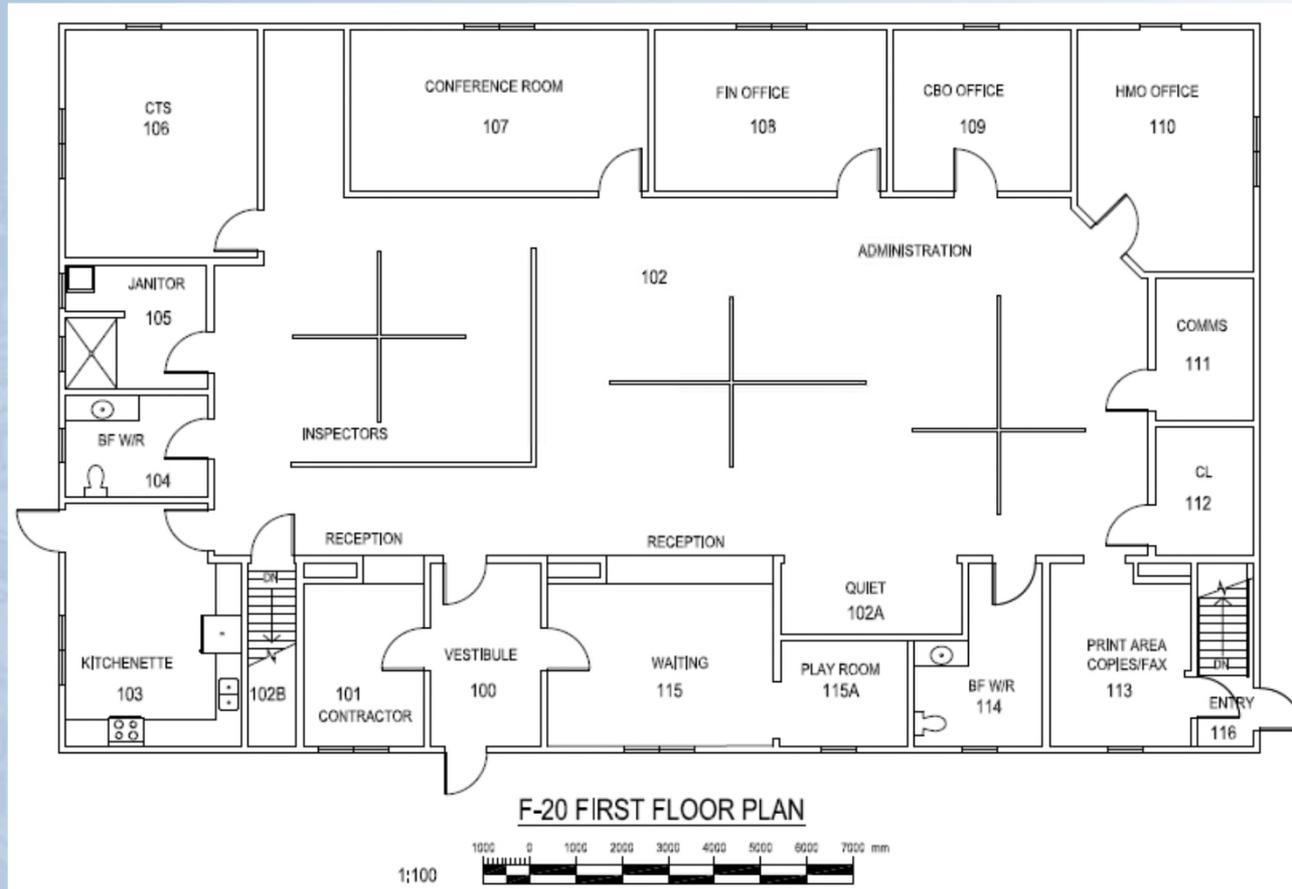
Photos et plan du site (Cont) F-19



Les fenêtres doivent être fait une fois par mois Section 01 11 00 paragraphe 3.12



Photos et plan du site (Cont) F-20





Photos et plan du site (Cont) A-7-10-11



A7 GROUND FLOOR PLAN

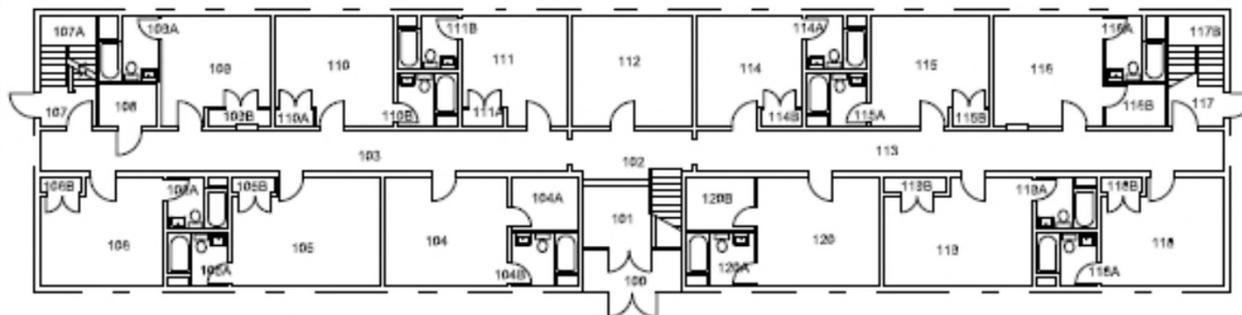


A7 SECOND FLOOR PLAN

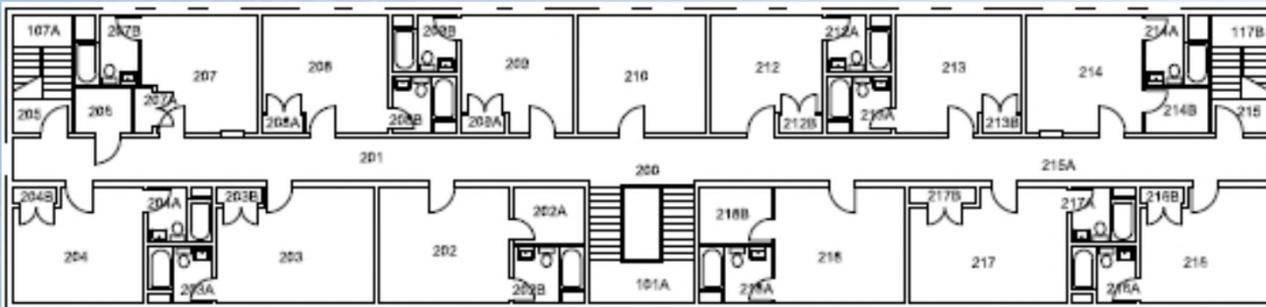
Building A-7-10-11 are Quarters that look identical.



Photos et plan du site (Cont) A-7-10-11



FIRST FLOOR PLAN-A10

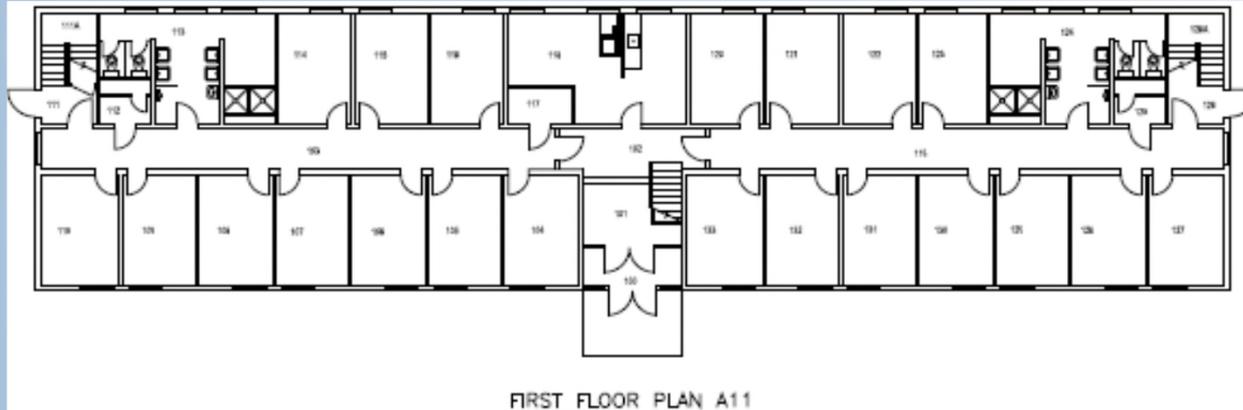


SECOND FLOOR PLAN-A10

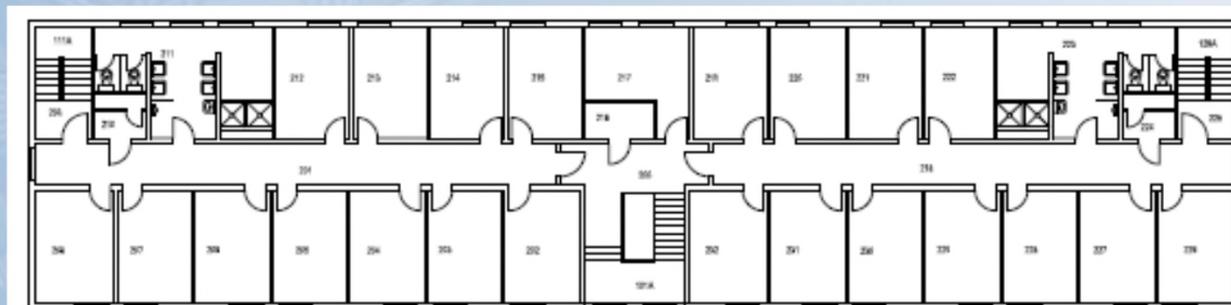




Photos et plan du site (Cont) A-7-10-11



FIRST FLOOR PLAN A11



SECOND FLOOR PLAN A11